

Europcar Mobility Group

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
Europcar Mobility Group
13 Ter Boulevard Berthier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Europcar Mobility Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Estimations comptables

La note 5 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités de valorisation des goodwill et des marques inscrites à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de respectivement 1 035 220 milliers d'euros et 797 529 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Nous nous sommes assurés de la correcte application des règles comptables, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation de leur valeur recouvrable, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, nous avons revu les calculs effectués par la société et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Romain Dumont



Guillaume Devaux

Europcar Mobility Group

États financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits des activités ordinaires	3.1	3 098 111	3 083 768
Coûts de détention de la flotte de véhicules	4.2	(891 981)	(711 597)
Coûts liés à l'exploitation, la location et aux produits des activités ordinaires de la flotte de véhicules	4.3	(980 734)	(993 780)
Charges de personnel	9.1	(504 528)	(493 155)
Frais généraux du siège et du réseau	3.2	(252 489)	(230 860)
Dotations aux amortissements et dépréciations hors flotte	3.3	(172 592)	(178 209)
Autres produits et charges courants	3.4	6 525	5 258
Résultat opérationnel courant		302 311	481 425
Dépréciation des actifs non-courants	3.5	(40 994)	(97 058)
Autres produits et charges opérationnels	3.5	(97 744)	(70 881)
Résultat opérationnel		163 573	313 485
Coût de l'endettement financier net lié à la flotte de véhicules		(116 058)	(113 502)
Coût de l'endettement financier net lié aux autres emprunts		(51 322)	(44 197)
Autres charges financières nettes		(59 771)	(27 584)
Résultat financier	3.6	(227 151)	(185 283)
Résultat avant impôts		(63 578)	128 203
Impôt sur le résultat	3.7	(75 480)	(72 868)
Résultat net		(139 058)	55 335
Part attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		(139 120)	55 456
Participations ne donnant pas le contrôle		63	(121)

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes qui l'accompagnent.

Autres éléments du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Avant impôts	Produits / (charges) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Produits / (charges) d'impôts	Après impôts
Résultat net de l'exercice	(63 578)	(75 480)	(139 058)	128 203	(72 868)	55 335
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	(8 164)	2 233	(5 932)	44 055	(12 135)	31 919
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies (*)	(8 164)	2 233	(5 932)	44 055	(12 135)	31 919
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	(50 100)	24 477	(25 623)	111 841	(37 074)	74 767
Différences de conversion	(3 531)	-	(3 531)	(7 290)	-	(7 290)
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture (**)	(46 569)	24 477	(22 092)	119 131	(37 074)	82 057
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	(58 264)	26 709	(31 555)	155 896	(49 210)	106 686
Résultat global de l'exercice	(121 842)	(48 771)	(170 613)	284 099	(122 078)	162 021
Part attribuable aux :						
Actionnaires de la société mère			(170 676)			162 142
Participations ne donnant pas le contrôle			63			(121)

(*) Lié à la réévaluation des engagements de retraites principalement compte tenu de l'évolution au 31 décembre 2022 du taux d'actualisation (se référer à la note 9.2).

(**) Lié à la réévaluation des instruments financiers de couverture au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 (se référer à la note 8).

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes qui l'accompagnent.

Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
ACTIF			
Ecart d'acquisition	5.1	1 035 220	1 004 965
Immobilisations incorporelles	5.2	961 569	954 706
Immobilisations corporelles	5.3	361 211	408 402
Instruments financiers non courants	8.1	51,650	131,484
Autres actifs financiers non courants	8.1	62 990	65 960
Actifs liés aux avantages au personnel	9.2	11 765	12 110
Actifs d'impôt différé	3.7	50 864	48 491
Total des actifs non courants		2 535 270	2 626 118
Stocks	6.1	34 055	21 428
Flotte inscrite au bilan	4.1	3 645 839	3 021 257
Créances et assimilées liées à la flotte de véhicules	4.4	714 030	609 841
Clients et autres débiteurs	6.2	476 853	441 329
Actifs financiers courants	8.1	26 779	24 834
Instruments financiers courants	8.1	6 950	-
Actifs d'impôt exigibles		24 542	23 658
Trésorerie soumise à restrictions	8.2	131 052	128 504
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2	314 564	268 256
Total des actifs courants		5 374 665	4 539 109
TOTAL DE L'ACTIF		7 909 935	7 165 228

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Capitaux propres			
Capital social		50 156	50 156
Primes d'émission		2 035 212	2 032 836
Réserves		(103 433)	(77 810)
Résultats accumulés non distribués		(379 187)	(232 362)
Capitaux propres – Part du Groupe		1 602 745	1 772 818
Participations ne donnant pas le contrôle		6 634	858
Total des capitaux propres	7	1 609 377	1 773 675
PASSIF			
Passifs financiers et dettes de loyers	8.3	1 623 096	1 526 478
Provisions pour avantages au personnel	9.2	112 583	105 066
Autres provisions non courantes	10	5 414	3 311
Passif d'impôt différé	3.7	145 058	152 389
Autres passifs non courants		12 105	12 106
Total des passifs non courants		1 898 256	1 799 349
Part à moins d'un an des passifs financiers et dettes de loyers	8.3	2 697 739	2 157 716
Provisions pour avantages au personnel	9.2	4 111	4 211
Autres provisions courantes	10	289 539	288 846
Dettes d'impôts exigibles		32 273	44 778
Dettes et assimilées liées à la flotte de véhicules	4.4	746 332	432 916
Fournisseurs et autres dettes	6.3	632 307	663 736
Total des passifs courants		4 402 302	3 592 203
Total du passif		6 300 558	5 492 279
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		7 909 935	7 165 228

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes qui l'accompagnent.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Part attribuable au Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserve de couverture	Réserve de conversion	Auto- détention d'actions	Résultats non distribués	Capitaux propres - Part du Groupe		
Solde au 1^{er} janvier 2023	50 156	2 032 836	61 071	(65 584)	(73 297)	(232 362)	1 772 818	858	1 773 675
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(139 120)	(139 120)	63	(139 058)
Autres éléments du résultat global	-	-	(22 092)	(3 531)	-	(5 932)	(31 555)	-	(31 555)
Variation de périmètre ^(a)	-	-	-	-	-	-	-	5 713	5 713
Autres mouvements ^(b)	-	2 376	-	-	-	(1 774)	602	-	602
Solde au 31 décembre 2023	50 156	2 035 212	38 979	(69 115)	(73 297)	(379 187)	1 602 745	6 635	1 609 377

(a) 5,7 millions d'euros d'intérêts minoritaires résultant de l'acquisition de 51% des 11,7 millions d'euros d'actifs nets d'Euromobil au 30 octobre 2023 (note 2.2.1).

(b) Les autres mouvements sont principalement constitués d'un reclassement des résultats non distribués vers les primes d'émission depuis le premier semestre 2023 ainsi que d'autres mouvements non significatifs.

(en milliers d'euros)	Part attribuable au Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserve de couverture	Réserve de conversion	Auto- détention d'actions	Résultats non distribués	Capitaux propres - Part du Groupe		
Solde au 1^{er} janvier 2022	50 156	2 032 836	(20 986)	(58 294)	(73 297)	(319 527)	1 610 888	941	1 611 828
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	55 456	55 456	(121)	55 335
Autres éléments du résultat global	-	-	82 057	(7 290)	-	31 919	106 686	-	106 686
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(211)	(211)	38	(173)
Solde au 31 décembre 2022	50 156	2 032 836	61 071	(65 584)	(73 297)	(232 362)	1 772 818	858	1 773 675

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes qui l'accompagnent.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat avant impôt		(63 578)	128 203
<i>Extourne des éléments suivants :</i>			
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	3.3	121 444	118 065
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	3.3	51 149	60 145
Dépréciation des actifs non-courants	3.5	40 994	97 058
Variations des provisions et avantages du personnel	9 & 10	6 339	33 186
Plus et moins-values de cession		-	1 831
Autres éléments non monétaires ^(a)		35 693	(33 067)
Coût de l'endettement financier net		175 343	175 368
Résultant avant impôt ajusté		367 384	580 788
Acquisition de la flotte de véhicules inscrite au bilan ^(b)		(565 301)	(194 008)
Variations du besoin en fonds de roulement lié à la flotte de véhicules	4.4	132 248	95 849
Variations du besoin en fonds de roulement hors flotte de véhicules	6.4	(24 526)	90 157
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		(90 195)	572 776
Impôts recouvrés/payés		(83 129)	(26 730)
Intérêts nets payés		(138 501)	(145 854)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		(311 825)	400 192
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.2 & 5.3	(97 390)	(73 214)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		632	5 267
Produit de la cession de filiales		-	(1 098)
Acquisition d'Euromobil	2.2.1	(14 170)	-
Intégration d'Euromobil	2.2.1	14 500	-
Autres investissements financier ^(c)		1 705	(37 408)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(94 722)	(106 453)
Variation nette des autres emprunts	8.3	362 412	(197 506)
Variation nette des dettes de loyer relatives à la flotte	8.3	193 687	1 102
Variation nette des dettes de loyer non-relatives à la flotte	8.3	(100 228)	(109 489)
Paiement de coûts de financement	8.3	(765)	(20 612)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		455 106	(327 468)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		396 273	426 198
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie après incidence des différences de conversion		48 559	(33 729)
Incidence des différences de conversion		(3 633)	3 804
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8.2	441 199	396 273

(a) En 2023 et en 2022, comprend principalement l'impact de la réévaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur.

(b) Compte tenu de la durée moyenne de détention de la flotte, le Groupe comptabilise les véhicules en actifs courants au début du contrat. La variation de la valeur des véhicules d'une période à l'autre est donc traitée comme un flux de trésorerie opérationnel généré par l'activité.

(c) En 2023 et 2022, inclut principalement les investissements réalisés au sein du portefeuille d'actifs financiers (placements obligataires diversifiés auprès de plusieurs établissements financiers) détenus par Euroguard.

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes qui l'accompagnent.

NOTES EXPLICATIVES

Note 1 Présentation générale

1.1 Informations générales

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité. Le Groupe propose une large palette de solutions de mobilité répondant aux différents besoins de ses clients. Le Groupe opère à travers plusieurs marques, dont les principales sont Europcar®, Goldcar® et Fox Rent A Car®. Le Groupe est présent dans le monde à travers un réseau d'environ 130 pays.

Europcar Mobility Group S.A a été immatriculée le 9 mars 2006, avec un capital social initial de 235 000 euros, puis transformée en société anonyme de droit français le 25 avril 2006. A ce jour, et depuis le 29 juin 2022, EMG est de nouveau une société anonyme de type dualiste à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le siège social d'Europcar Mobility Group S.A se situe 13 ter, boulevard Berthier, 75017 Paris, France.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « EMobG », « le Groupe » et « Europcar » définissent Europcar Mobility Group S.A et ses filiales consolidées.

1.2 Principaux événements de la période

1.2.1 Agences de notation

- **S&P**

Le 31 janvier 2023, S&P a relevé la note du Groupe de B perspective positive à B+ perspective stable.

- **Moody's**

Le 13 avril 2023, Moody's a relevé la note du Groupe de B3 à B2 et a passé la perspective de positive à stable.

1.2.2 Déblocement anticipé d'un instrument de couverture

En février 2023, le Groupe a mis fin par anticipation au contrat de *swap* de taux de 350 millions d'euros qui n'était plus éligible à la comptabilité de couverture depuis 2021, et dont la date d'échéance contractuelle était au 20 décembre 2024. Cette résiliation s'est traduite pour le Groupe par la perception d'un montant de trésorerie de l'ordre de 12,5 millions d'euros correspondant à la juste valeur de l'instrument à la date de traitement, augmenté des intérêts courus, et n'aura pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice 2023. Le montant des pertes latentes comptabilisées en capitaux propres à la date de déqualification et non encore amorties a cependant fait l'objet d'un recyclage intégral dans le résultat financier de l'exercice 2023, en contrepartie des autres éléments du résultat global, pour un montant de 7,5 millions d'euros.

1.2.3 Acquisition de 51% du capital d'Euromobil

Le 15 septembre 2023, Europcar Mobility Group a annoncé son intention d'acquérir une participation majoritaire de 51 % dans Euromobil GmbH, sous réserve de l'approbation des autorités de la concurrence.

Le 30 octobre 2023, après avoir obtenu l'accord des autorités de la concurrence, Europcar Mobility Group a acquis 51 % du capital d'Euromobil GmbH auprès d'EURO-Leasing, une filiale du groupe Volkswagen, qui détient toujours une participation minoritaire de 49 % dans l'entité.

Euromobil GmbH est consolidée par intégration globale depuis le 1er novembre 2023.

1.2.4 Titrisation américaine

Le groupe a augmenté le programme de titrisation de Fox Rent-a-Car aux États-Unis de 225 millions de dollars à 300 millions de dollars. Cette facilité permettra de refinancer progressivement les lignes locales existantes.

1.2.5 Conflit entre l'Ukraine et la Russie

Depuis l'année 2022, le Groupe a suspendu ses contrats avec ses franchisés ukrainiens, russes et biélorusses. Ceux-ci représentent des montants peu significatifs au sein des états financiers du Groupe.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Principes d'élaboration

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) tels qu'adoptés par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne : <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-financial-reporting-standards-ifrss.html>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers.

Ces états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle d'Europcar Mobility Group et la monnaie de présentation du Groupe. Toutes les informations présentées en euros ont été arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés IFRS du Groupe Europcar pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Directoire le 11 avril 2024.

1.3.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés.

(i) *Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2023 :*

<u>Nouvelles normes et interprétations</u>	<u>Principales dispositions</u>
IFRS 17	Principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux contrats d'assurance. La nouvelle norme est obligatoire pour les périodes comptables commençant à compter du 1er janvier 2023. Le Groupe a effectué une analyse et a conclu que ses contrats d'assurance n'entraient pas dans le champ d'application de cette nouvelle norme.
Amendement IAS 1	Informations à fournir sur les principes comptables. Cet amendement est applicable à partir du 1er janvier 2023. Le Groupe a décidé d'appliquer l'amendement.
Amendement IAS 8	Définition de l'estimation comptable. Cet amendement est applicable à partir du 1er janvier 2023. Le Groupe a conclu qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers.
Amendement IAS 12	Impôt différé actif et passif acquis lors d'une transaction unique. Cet amendement est applicable à partir du 1er janvier 2023. Le groupe a procédé à une analyse et a conclu qu'il n'y avait pas d'impact significatif sur le bilan d'ouverture, ce qui n'a pas entraîné de retraitement de la période comparable. Le groupe a comptabilisé pour la première fois certains impôts différés sur les actifs et passifs relatifs à IFRS 16 en 2023. Il n'y a pas d'impact significatif dans les états financiers. Les DTA et DTL relatifs à IFRS 16 sont présentés avant compensation dans la note 3.7.
Amendement IAS 7 et IFRS 7	Affacturation inversé. Cet amendement est applicable à partir du 1er janvier 2023 par anticipation mais n'a pas encore été adopté par l'UE. Le Groupe conclut qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers.
Amendement IFRS 16	Passifs de location dans le cadre d'une transaction de sale and lease-back. Cet amendement est applicable à partir du 1er janvier 2023. Le Groupe conclut qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers.

(ii) *Normes et interprétations émises pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2024 et non appliquées dans les états financiers du Groupe à compter du 1er janvier 2023 (parce que l'analyse est en cours ou parce que l'analyse conclut déjà à la non-application par le Groupe) :*

<u>Nouvelles normes et interprétations</u>	<u>Principales dispositions</u>
Amendement IAS 12	Réforme fiscale internationale "Pilier II" Le groupe a déjà analysé les impacts possibles. Le Groupe a revu le périmètre des entreprises et des juridictions affectées par cette réforme fiscale et s'est organisée pour se conformer à cette nouvelle obligation (notamment au taux d'imposition minimum effectif de 15 % par pays). A ce stade, le Groupe ne s'attend pas à un impact significatif sur sa charge fiscale et ses impôts payés à partir de janvier 2024.

Amendements IAS 1	<p>Classification des passifs comme courants ou non courants et classification des passifs non courants assortis de clauses restrictives.</p> <p>Ces amendements ont été publiés mais ne sont pas encore applicables. Le Groupe est en train d'analyser les impacts possibles. À ce stade, le Groupe ne s'attend à aucun changement sur sa classification des passifs à partir de janvier 2024.</p>
-------------------	---

1.3.3 Estimations et jugements comptables déterminants

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction est amenée à formuler des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé, sur les produits et charges enregistrés dans le compte de résultat consolidé ainsi que sur les informations présentées dans les notes aux états financiers consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Les révisions des estimations comptables sont prises en compte sur la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et sur toutes les périodes postérieures concernées.

Le Groupe formule des hypothèses sur lesquelles il fonde des estimations régulières relatives à ses différentes activités. Ces estimations, qui sont basées sur l'expérience passée, intègrent les facteurs inhérents à la conjoncture économique en vigueur à la clôture, ainsi que les informations disponibles à cette date. Ces tendances économiques et les évolutions font l'objet d'une analyse spécifique pays par pays.

En fonction de l'évolution des hypothèses ou des conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles. Les résultats futurs pourraient également différer de ces estimations.

Les estimations couvrent :

- L'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs durant le processus d'affectation de l'investissement dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 2.2.1) ;
- Le montant d'activation des impôts différés actifs (voir note 3.7) ;
- Une estimation des flux de trésorerie futurs dans le cadre des tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs non courants (voir notes 5.1 et 5.2) ;
- La détermination de la durée des contrats de location pour certains contrats de location dans lesquels le Groupe est preneur, y compris la question de savoir si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options du preneur, et la détermination du taux d'emprunt marginal utilisé pour évaluer les passifs de location (note 5.4) ;
- La méthode de dépréciation des créances comptabilisées au bilan (note 6.2) ;
- La valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés à la juste valeur dans le bilan du Groupe (voir note 8.5) ;
- L'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel (voir note 9.2) ;
- Les provisions pour litiges et l'évaluation des passifs éventuels, y compris les provisions d'assurance qui représentent la plus grosse contribution aux provisions du Groupe (voir note 10).

Concernant la flotte de véhicules, les estimations couvrent en outre :

- La valeur résiduelle des véhicules « à risque » (voir note 4) ;
- La juste valeur des véhicules achetés dans le cadre de contrats comportant une clause de rachat par des constructeurs ou des concessionnaires automobiles, lorsqu'ils sont endommagés ou volés (voir note 4) ;
- L'évaluation du coût ultime des réclamations contre le Groupe au titre des sinistres auto-assurés, fondée sur des techniques actuarielles généralement admises et utilisées dans le secteur de l'assurance.

1.3.4 Recyclage des écarts de conversion

Les écarts de conversion constatés en Autres éléments du résultat global seront recyclés uniquement dans le cas de perte de contrôle de la filiale. La perte de contrôle est définie par le Groupe comme une réduction de pourcentage d'intérêt dans une filiale et non pas comme une réduction des montants investis.

1.3.5 Conversion des opérations en devises

(i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle d'Europcar Mobility Group et la monnaie de présentation du Groupe.

(ii) Transactions et soldes en devises

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis en euros sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les différences de conversion découlant de la conversion des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises et évalués à leur coût historique sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises et évalués à leur juste valeur sont convertis en euros sur la base du taux de change en vigueur à la date d'estimation de la juste valeur.

(iii) États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros sur la base du taux de change en vigueur à la date de chaque clôture, alors que les capitaux propres sont convertis aux taux historiques. Les produits et charges des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change moyen pondéré. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au sein des capitaux propres.

(iv) Taux de conversion

Les principaux taux de conversion utilisés pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2022 sont :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Livre Sterling (GBP)	1,150	1,151	1,173	1,127
Dollar australien (AUD)	0,614	0,615	0,659	0,637
Dollar américain (USD)	0,925	0,905	0,950	0,938

Source : Banque de France.

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Périmètre et méthode de consolidation

Filiales

Les états financiers du Groupe englobent les comptes de la société mère Europcar Mobility Group (ci-après EmobG) et ceux de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités *ad hoc*) contrôlées directement ou indirectement par EMobG. Le contrôle existe lorsqu'Europcar Mobility Group a le pouvoir sur les activités clés, est exposé aux rendements variables et a la capacité d'agir sur les rendements de l'entité. Il est tenu compte, pour évaluer le contrôle, de l'existence de droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles, lorsque ces derniers sont substantifs. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à compter de la date de la prise de contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le Groupe comptabilise l'acquisition de filiales selon la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, Europcar Mobility Group transfère la contrepartie au vendeur, acquiert les actifs et assume les passifs de l'entité acquise.

La contrepartie transférée, les actifs acquis et les passifs assumés (y compris la contrepartie éventuelle) sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Pour chaque acquisition, le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise, soit à la juste valeur, soit à hauteur de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets de l'entité acquise. Cette option reste ouverte regroupement d'entreprises par regroupement d'entreprises.

À la date d'acquisition, est comptabilisée en goodwill la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, complément de prix inclus, augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, s'il y a lieu de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ;
- Et le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition et évalués à la juste valeur ;

Si la différence résultant du calcul ci-dessus est négative, elle est rapportée directement en résultat.

Les méthodes comptables des filiales sont modifiées, le cas échéant, pour se conformer aux méthodes comptables adoptées par le Groupe.

Transactions et participations ne donnant pas le contrôle

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées par le Groupe comme des transactions entre actionnaires. Dans le cas d'une acquisition complémentaire de titres dans une filiale déjà contrôlée, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans

les capitaux propres. Dès lors que le Groupe cesse d'exercer un contrôle, toute participation résiduelle dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur, les variations de la valeur comptable étant comptabilisées en résultat.

Entités ad hoc

Les entités ad hoc telles que les sociétés Securitifleet, Goldfleet, Euroguard (l'entité ad hoc de type « Protected Cell Company » d'assurance et de réassurance), FCT Sinople et EC Finance PLC, sont consolidées dès lors que la nature des relations entre le Groupe et l'entité ad hoc indique que celle-ci est, en substance, contrôlée par le Groupe. Les entités ad hoc sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et bien défini.

2.2 Variations de périmètre

2.2.1 Acquisition d'Euromobil

Le 30 octobre 2023, Europcar Mobility Group a acquis 51 % du capital d'Euromobil GmbH.

Euromobil regroupe un ensemble d'activités commercialisées sous différentes marques, dont Euromobil et Volkswagen Financial Services Rent-A-Car. Cette transaction stratégique permet à Europcar de contrôler les intérêts de Volkswagen dans le domaine de la location de voitures et ouvre la voie à de potentiels avantages liés à l'élargissement des activités du groupe Europcar en Allemagne ainsi qu'à des liens plus étroits avec les entreprises de l'écosystème Volkswagen.

Le prix d'achat de 42,5 millions d'euros pour la participation de 51 % du Groupe se décompose comme suit :

- un paiement en espèces de près de 14,2 millions d'euros, représentant un tiers du prix d'acquisition. Le paiement a été effectué à la fin du mois d'octobre 2023 ;

- un complément de prix de 28,3 millions d'euros représentant les deux tiers du prix d'acquisition et qui sera payé au cours des 6 prochaines années. Le complément de prix a été actualisé au 31 décembre 2023 et a entraîné une diminution de 3,7 millions d'euros du goodwill (note 5.1) et du complément de prix (note 8.3).

Europcar Mobility Group dispose d'une option d'achat sur les parts minoritaires restantes (49%) encore détenues par EURO-Leasing GmbH à la date du bilan. Cette option peut être exercée pendant une période de 6 mois à compter du deuxième anniversaire de la signature de l'acquisition. Si l'option est exercée, les parties ont convenu que le prix d'achat de la participation minoritaire sera égal à la juste valeur à la date d'exercice de l'option. Par conséquent, la juste valeur de l'option d'achat est nulle au 31 décembre 2023.

Les actifs nets acquis s'élèvent à 11,7 millions d'euros, dont 5,9 millions d'euros acquis par le Groupe et 5,7 millions d'euros reflétés en tant qu'intérêts minoritaires dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. Les actifs nets d'Euromobil ont été évalués à leur juste valeur au 30 octobre 2023. Le goodwill préliminaire, comptabilisé en tant que goodwill partiel, a été comptabilisé pour 32,9 millions d'euros après l'actualisation du complément de prix (note 5.1) :

Euromobil (en milliers d'euros)	Valeur comptable à la date d'acquisition	Ajustement à la juste-valeur	Juste-valeur
Immobilisations incorporelles	1 012	-	1 012
Immobilisations corporelles	58 141	-	58 141
Flotte inscrite au bilan	27 075	-	27 075
Autres actifs	44 117	-	44 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 500	-	14 500
Dettes locatives	(59 757)	-	(59 757)
Autres passifs	(73 429)	-	(73 429)
Actifs nets acquis	11 660	-	11 660
51% des actifs nets acquis			5 947
Part du prix déjà payée	14 171		14 171
Complément de prix à payer	28 342	(3 670)	24 673
Prix d'acquisition	42 513	(3 670)	38 843
Goodwill préliminaire			32 896

Euromobil est consolidé dans les comptes du groupe à partir du 1er novembre 2023. Par conséquent, Euromobil ne contribue que pour deux mois au compte de résultat consolidé du groupe.

Les produits des activités ordinaires et le résultat net d'Euromobil depuis la date d'acquisition s'élèvent respectivement à 26,9 millions d'euros et à 0,1 million d'euros.

Les produits des activités ordinaires et le résultat net du Groupe s'élèveraient respectivement à 3 265 millions d'euros et (122,1) millions d'euros si Euromobil était consolidée à partir du 1er janvier 2023.

L'allocation du prix d'achat est en cours de réalisation et sera effective avant le 30 octobre 2024. Le goodwill préliminaire sera réparti entre les actifs acquis et les passifs repris. Au 31 décembre 2023, le goodwill préliminaire représente la valeur que la

direction attendait des synergies et de l'identification des actifs incorporels résultant de l'exercice d'allocation du prix d'achat.

L'analyse par la direction de la définition des unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe l'a amenée à considérer que le goodwill relatif à l'acquisition d'Euromobil devrait être alloué à une nouvelle et unique UGT (note 5.1). Bien qu'Euromobil opère en Allemagne, pays qui est une UGT existante, Euromobil fait l'objet de décisions de gestion, d'allocation de ressources et de générations de flux de trésorerie qui sont indépendantes de l'UGT existante.

2.2.2 Autres changements en 2023

Certains processus de liquidation et de fusion ont été finalisés en 2023, sans impact significatif sur les états financiers du groupe.

Note 3 Principaux éléments du compte de résultat

a) Les produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se répartissent en trois grandes catégories : le revenu de location, le revenu lié aux franchisés et les autres revenus.

Le revenu de location comprend les flux de revenus comptabilisés en relation avec l'activité de location qui couvre :

1. la durée et le kilométrage de la location de véhicules ;
2. les frais supplémentaires (y compris les frais d'excédent de kilométrage, les frais de dépôt, les frais de non-présentation et d'annulation, les frais d'aéroport, les frais de sur-classement, les frais d'équipement, les frais en cas de conducteur supplémentaire, les frais de retard, les frais d'assurance, les frais d'assurance accident personnelle, etc.)
3. moins les remises et les rabais, notamment liés au volume.

Le revenu lié aux franchisés comprend les redevances perçues par Europcar et plusieurs autres redevances telles que les droits d'entrée, les droits de réservation, les droits de recouvrement, les droits informatiques, etc.

Les autres revenus sont principalement constitués des revenus relatifs au carburant et des revenus liés à la mobilité (dont véhicules d'autopartage).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des remises et des rabais, et hors taxes (dont TVA) et hors intragroupes.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il existe un contrat assorti de droits et d'obligations exécutoires et que le contrôle des biens a été transféré au client ou que le service a été rendu. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Il s'agit du montant à recevoir pour les biens et services fournis dans le cadre des activités opérationnelles ordinaires. Les produits des services sont comptabilisés de manière linéaire sur la période de service.

Les produits provenant des services sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis sur la période durant laquelle les véhicules sont loués, selon les conditions du contrat de location. Le degré d'avancement est évalué sur la base des services effectivement fournis (nombre de jours de location durant l'exercice).

Lorsque les produits de la location des véhicules sont générés par des intermédiaires (tels que des agences de voyage), ils sont comptabilisés en brut dans le compte de résultat dès lors qu'Europcar :

- A la capacité de déterminer le prix ;
- Réalise une partie du service ; et
- Sélectionne, en son entière discrétion, les intermédiaires.

Les commissions sont comptabilisées sous la rubrique « Coûts liés à l'exploitation et autres charges variables liées à la flotte de véhicules » du compte de résultat (voir note 4.3).

Le Groupe n'applique pas IFRIC 13 comme les programmes de fidélisation à la clientèle ne sont pas matériels.

Aucun produit n'est constaté en cas d'incertitude importante concernant le recouvrement de la contrepartie exigible.

b) Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- les dépenses de réorganisation, y compris les dépenses encourues dans le cadre d'activités de restructuration visant à adapter l'organisation locale ou celle du Groupe à l'évolution des conditions économiques. Ces dépenses comprennent notamment les coûts liés à la réduction des effectifs, les frais liés à la transformation du groupe, les coûts liés à la dépréciation des actifs corporels et incorporels et les coûts de transfert, les coûts de résiliation anticipée des baux dans le cadre de ces restructurations, etc.

- les frais liés aux acquisitions, qui comprennent les frais encourus en rapport avec les nouvelles entités ou activités acquises, ou liés à toute autre modification de la structure juridique du Groupe (croissance externe, vente d'entités, etc.).

- certains honoraires professionnels, juridiques et de conseil, ainsi que les coûts et provisions liés aux litiges encourus par le Groupe, tels que les contrôles fiscaux et les litiges relatifs aux années antérieures.

Ces éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents sont présentés séparément dans la note 3.5 afin de faciliter la compréhension de la performance du Groupe.

c) Résultat financier

Le résultat financier comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de financement, les gains et pertes de change, les gains et pertes sur les instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés dans le compte de résultat et les parties inefficaces du gain ou de la perte sur les instruments de couverture des flux de trésorerie, l'amortissement des coûts de transaction, les commissions de non-utilisation, ainsi que les éléments financiers des coûts des charges de retraite (effet d'actualisation et le rendement attendu des actifs des régimes).

Les produits d'intérêt sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante de charge d'intérêt des paiements au titre des contrats de location-financement est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Impôt

L'impôt sur le résultat de l'exercice englobe l'impôt courant et les impôts différés. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultat sauf s'il se rapporte à des éléments directement comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'impôt courant correspond à l'impôt sur le résultat de l'exercice devant être payé, estimé à l'aide des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, ainsi que tout ajustement des impôts payables au titre des exercices précédents.

Le montant des impôts différés est basé sur le mode de réalisation ou de règlement anticipés de la valeur comptable des actifs et des passifs, à l'aide des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé uniquement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être déduit des résultats imposables futurs. Les aspects considérés pour apprécier cette probabilité sont les suivants :

- L'existence de différences temporaires qui vont donner lieu à taxation dans le futur ;
- Les perspectives de bénéfices imposables.

e) Indicateurs non définis par les normes IFRS

EBITDA corporate ajusté : désigne le résultat opérationnel courant après déduction des charges d'intérêt liées à des dettes servant au financement de la flotte et avant amortissement non flotte.

Dettes nettes : se réfère aux dettes financières (y compris les contrats de location) après déduction de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des investissements à court terme.

3.1 Produits des activités ordinaires

(en milliers d'euros)	2023	2022
Revenu de location	2 970 103	2 957 562
Revenu lié aux franchisés	61 395	57 684
Autres revenus	66 613	68 522
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	3 098 111	3 083 768

3.2 Frais généraux du siège et du réseau

(en milliers d'euros)	2023	2022
Frais généraux du réseau	(63 737)	(53 985)
Frais généraux du siège	(188 752)	(176 875)
TOTAL DES FRAIS GENERAUX DU SIEGE ET DU RESEAU	(252 489)	(230 860)

3.3 Charges d'amortissement et de dépréciation hors flotte

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(51 149)	(60 145)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(121 444)	(118 065)
TOTAL DES CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE DEPRECIATION HORS FLOTTE	(172 592)	(178 209)

3.4 Autres produits et charges courants

(en milliers d'euros)	2023	2022
Reprise de provisions excédentaires	8 000	1 777
Gains et pertes de change relatifs aux activités courantes	230	344
Autres éléments, net	(1 705)	3 137
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS	6 525	5 258

3.5 Autres produits et charges opérationnels et dépréciation des actifs non-courants

(en milliers d'euros)	2023	2022
Charges de réorganisation et de transformation ⁽¹⁾	(59 807)	(27 633)
Honoraires juridiques, professionnels et de conseil ⁽²⁾	(21 242)	-
Charges relatives au changement d'actionnariat ⁽³⁾	-	(26 801)
Litiges	(8 009)	(15 870)
Charges de restructuration financière	-	(3 206)
Coûts de fusions et acquisitions et coûts d'intégration	(700)	2 629
Autres produits et charges opérationnels	(7 986)	-
Total des autres produits et charges opérationnels	(97 744)	(70 881)
Dépréciation des actifs non-courants ⁽⁴⁾	(40 994)	(97 058)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS ET DEPRECIATIONS DES ACTIFS NON-COURANTS	(138 738)	(167 939)

- (1) En 2022 et 2023, comprennent principalement les coûts liés à la réduction des effectifs (agences et siège), les coûts de résiliation anticipée des baux dans le cadre de ces restructurations, ainsi que les honoraires et frais liés aux différents projets de transformation du groupe. L'augmentation en 2023 est principalement due à la mesure de réorganisation d'ampleur entreprise en Allemagne, qui vise notamment à optimiser les stations, mais aussi à améliorer la structure organisationnelle et opérationnelle.
- (2) Comprend principalement des honoraires non courants.
- (3) Comprend principalement les coûts liés au changement d'actionnaire intervenu en 2022.
- (4) En 2022, les charges sont principalement liées à la perte de valeur comptabilisée sur certaines marques et relations clients comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles (note 5.2). En 2023, les charges concernent principalement la perte de valeur comptabilisée sur la marque Buchbinder pour 9 millions d'euros et des dépréciations de terrains et de bâtiments pour 32 millions d'euros.

3.6 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2023	2022
Charges financières nettes relatives aux emprunts destinés au financement de la flotte	(116 058)	(113 502)
Charges financières nettes relatives aux autres emprunts	(51 322)	(44 197)
Total coût de l'endettement financier brut	(167 080)	(157 699)
Charges relatives aux instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	(31 074)	22 891
Amortissement des coûts de transaction	(11 943)	(13 743)
Différences de change	(1 619)	(5 156)
Autres ⁽²⁾	(15 135)	(31 577)
Autres charges financières	(59 771)	(27 584)
TOTAL RESULTAT FINANCIER	(227 151)	(185 283)

- (1) Comprend principalement l'impact de l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers dérivés et du débouclage du SWAP de 350 millions d'euros dont les caractéristiques ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture (note 1.2.2). Les impacts sur les "charges relatives aux instruments financiers dérivés" pour 2023 et 2022 sont respectivement de (22,5) millions et 26,5 millions d'euros.
- (2) Les autres charges financières incluent principalement les frais de gestion, les frais de mise en place des lignes de financement et les commissions de non-utilisation des lignes de crédit.

3.7 Impôt

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôt courant	(57 494)	(37 183)
Impôt différé	(17 986)	(35 685)
TOTAL IMPOT	(75 480)	(72 868)

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre la charge d'impôt théorique déterminée à partir du taux d'imposition légal auquel est soumis Europcar Mobility Group SA en France et la charge d'impôt figurant au compte de résultat de l'exercice :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat avant impôts	(63 578)	128 203
Taux d'imposition légal	25,83%	25,83%
Impôt théorique	16 422	(33,115)
Incidence des différences de taux d'imposition ⁽¹⁾	19 954	6 555
Différences permanentes	(20 268)	(9 161)
Activation de pertes et de différences temporaires non reconnues dans le passé	32 412	4 950
Impôts différés actifs non comptabilisés ⁽²⁾	(120 135)	(25 106)
Impact de la CVAE en France, de l'IRAP en Italie et la Trade tax en Allemagne	(5 129)	(6 076)
Autres	1 262	(10 914)
IMPOT SUR LE RESULTAT	(75 480)	(72 868)
Taux d'imposition effectif	118,72%	56,84%

L'incidence des différences de taux ⁽¹⁾ traduit la différence entre le taux en vigueur dans chaque pays et le taux d'impôt en France et provient principalement de l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni et des États-Unis.

Les impôts différés actifs non comptabilisés ⁽²⁾ sont expliqués par les pertes de l'année de l'ordre de 60 million en France et 45 million d'euros en Allemagne.

Impôts différés actifs et passifs par nature :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022	Incidence du changement de taux d'imposition	Comptabilisé au compte de résultat	Ajustement de juste valeur comptabilisé en résultat global	Réserve de conversion et Reclassement	Au 31 décembre 2023
Ecart d'acquisition	(7 746)	29	(1 051)	-	33	(8 735)
Immobilisations incorporelles	(226 233)	(4)	3 783	-	(10)	(222 465)
Immobilisations corporelles	(73 742)	38	(40 659)	-	3 296	(111 068)
Flotte inscrite au bilan	543	-	1 382	-	(82)	1 843
Avantages au personnel	(4 932)	28	(3 368)	2 141	361	(5 769)
Amortissements et dépréciations	66 269	490	2 217	-	1 933	70 908
Instruments financiers	(20 674)	-	(1 306)	24 477	(32)	2 465
Autres différences temporaires	3 351	(143)	20 361	-	(2 711)	20 858
Impôts différés sur pertes reportables	159 267	5 790	(4 314)	145	(3 120)	157 768
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	(103 897)	6 228	(22 956)	26 763	(333)	(94 194)

Les autres différences temporaires de 21 millions d'euros s'expliquent principalement par la limitation de la déductibilité des charges d'intérêts financiers reportables pour 19 millions d'euros.

Dans le cadre d'une analyse des sources d'impôts différés dans les différents pays où il est soumis à l'impôt sur les sociétés, le Groupe a appliqué à partir du 31 décembre 2022 une présentation selon laquelle les actifs et les passifs sont compensés au bilan lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Impôts différés actifs	50 864	48 491
Impôts différés passifs	(145 058)	(152 389)
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	(94 194)	(103 897)

Des actifs d'impôts différés, pertes reportables incluses, sont comptabilisés dans la limite des passifs d'impôt différé et sur la base des perspectives de recouvrement établies à partir des plans d'activité.

Pour chaque groupe fiscal, la reconnaissance des actifs d'impôts différés est déterminée en fonction des prévisions de résultats de manière cohérente avec les hypothèses retenues pour les tests de valeur des actifs non-courants.

Le Groupe a également considéré les conséquences fiscales des opportunités stratégiques au cours de la durée de vie des reports déficitaires et de la situation spécifique de chaque groupe fiscal.

Pour la reconnaissance de ses actifs d'impôts différés au 31 décembre 2023, le Groupe a retenu un horizon de 4 ans pour la projection des résultats taxables futurs dans les juridictions concernées.

Toutes les pertes fiscales du Groupe sont reportables sans limitation de durée. Dans de nombreuses juridictions cependant, leur utilisation est plafonnée à hauteur d'un pourcentage propre à chacune et susceptible d'être modifié chaque année.

Dans le cadre de l'application de l'amendement IAS 12 (note 1.3), le groupe a comptabilisé pour la première fois des impôts différés sur les droits d'utilisation et les dettes locatives en 2023. L'impact net des impôts différés sur le bilan et le compte de résultat sont immatériels. Avant compensation, les impôts différés actifs et passifs relatifs à IFRS 16 s'élèvent respectivement à 149 millions et (148) millions d'euros.

Note 4 La flotte de véhicules

a) La flotte inscrite au bilan

Le Groupe opère une flotte importante qui est soit acquise (avec ou sans clause de rachat) soit détenue dans le cadre de contrats de location conclus avec des constructeurs, des concessionnaires automobiles ou des institutions financières.

Le traitement comptable est détaillé ci-après. Cependant, quel que soit le traitement comptable appliqué, la flotte est comptabilisée en actifs courants compte tenu du cycle opérationnel du Groupe dans la rubrique « Flotte inscrite au bilan ».

(i) Véhicules acquis avec clause de rachat par le constructeur ou le concessionnaire (véhicules dits « buy-back »)

Une des spécificités inhérentes à l'industrie automobile est l'achat ou la vente de véhicules dans le cadre de contrats comportant une clause de rachat par le constructeur ou le concessionnaire au terme d'une durée prédéterminée et généralement inférieure à 12 mois.

Ces véhicules ne répondent pas, pour le Groupe, à la définition d'un actif corporel au sens d'IAS 16 dans la mesure où :

- Le Groupe n'a pas le contrôle du véhicule puisqu'il ne peut pas le revendre ;
- Le contrat ne lui accorde que le droit d'utiliser l'actif sur une période donnée ; et

- Que cet actif conserve une part significative de sa valeur au moment de son rachat par le constructeur.

Ce mode de comptabilisation est en ligne et symétrique avec la comptabilisation chez les constructeurs qui considèrent qu'il n'y a pas de transfert d'actifs, qu'ils conservent le risque de valeur résiduelle de l'actif et que ce risque est significatif.

Le coût d'acquisition des véhicules (net des rabais liés aux volumes), est enregistré en contrepartie de deux actifs courants distincts :

- La « Créance sur les contrats avec clause de rachat des véhicules », qui représente le prix de rachat contractuel (l'engagement du constructeur ou du concessionnaire automobile) ; ces prix de rachat sont déterminés (sous réserve d'ajustements en fonction de l'état des véhicules, de leur kilométrage et des périodes de détention) selon (i) un pourcentage prédéfini du prix initial du véhicule et le mois au cours duquel le véhicule est racheté ou (ii) le prix d'acquisition minoré d'un montant de dépréciation économique prédéfini. Cette créance est dépréciée en cas de vol du véhicule, ou en cas de véhicule gravement endommagé, dans ce dernier cas, sur la base d'expertises réalisées par des tiers ;
- Le droit d'utilisation (« Amortissement différé de véhicules ») qui représente la différence entre le coût d'acquisition du véhicule et le prix de rachat contractuel. Cet actif est amorti dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée contractuelle de détention du véhicule.

Compte tenu de la durée de détention de ces actifs, le Groupe comptabilise ces véhicules comme actifs courants au début du contrat. Le Groupe classe ces véhicules au bilan dans les actifs courants au poste « Flotte inscrite au bilan ».

Il n'y a pas de dette locative, les véhicules étant intégralement prépayés.

(ii) Flotte détenue dans le cadre des contrats de location conclus avec des constructeurs, des concessionnaires automobiles ou des institutions financières

La flotte exploitée peut être financée par des contrats de location conclus avec des institutions financières ou les divisions de financement des constructeurs automobiles. Ces contrats de location entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

Ainsi, les contrats de location sont comptabilisés au bilan sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué et d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont initialement évalués au montant de la dette de location, ajusté pour tenir compte des paiements effectués au début du contrat de location, des coûts directs initiaux et de toute prime à la location. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du contrat de location.

La dette locative est initialement évaluée au montant des paiements futurs, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas facilement déterminable, au taux d'emprunt marginal du preneur. L'évaluation du passif locatif comprend les paiements fixes diminués des incitations à la location à recevoir, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, les montants que l'on s'attend à payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, le prix d'exercice d'une option d'achat que le groupe est raisonnablement certain d'exercer, les paiements de loyers pour les périodes de prolongation, si le groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de prolongation ou si le bailleur a droit à l'option de prolongation, ainsi que l'indemnité convenue pour la résiliation d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain que le contrat de location ne sera pas résilié de manière anticipée. Lorsque le passif du contrat de location est réévalué, un ajustement correspondant est apporté à l'actif lié au droit d'utilisation.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés selon leur nature (flotte ou hors-flotte) respectivement dans les rubriques "Flotte inscrite au bilan" et "Immobilisations corporelles" (note 5.3) du bilan consolidé. Les dettes de location sont incluses dans les dettes financières du bilan consolidé et présentées séparément dans les différentes notes incluses dans la note 8.

Le Groupe examine la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les droits d'utilisation, à chaque date de clôture du bilan, afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation de ces actifs. Si de tels indices sont identifiés, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur d'une éventuelle perte de valeur.

Les charges d'intérêts sur la dette financière et les charges d'amortissement du droit d'utilisation sont comptabilisées séparément dans le compte de résultat :

- Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique « Coûts de détention de la flotte » ;
- La dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location et comptabilisé dans le résultat financier.

Le Groupe a choisi de comptabiliser tous ses contrats de location de flotte au bilan, quelle que soit leur durée, et n'a donc pas choisi d'utiliser l'exemption pour les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) pour cette catégorie d'actifs.

(iii) Véhicules acquis sans clause de rachat par le constructeur ou le concessionnaire (véhicules « à risque »)

Les véhicules dits « à risque » sont les véhicules acquis sans clause de rachat par le constructeur ou le concessionnaire automobile, et dont le risque de valeur résiduelle est donc porté par le Groupe. Ces véhicules entrent dans le champ d'application d'IAS 16. Les véhicules sont initialement évalués au coût, y compris les droits sur les importations, les taxes à l'achat non remboursables et tout coût directement attribuable au transfert du véhicule jusqu'au lieu de location et à sa mise en état pour permettre sa location. Dès leur acquisition, les véhicules « à risque » sont amortis de façon linéaire sur la période de détention planifiée et leur valeur résiduelle projetée. La valeur résiduelle des véhicules est régulièrement examinée au cours de la période de détention à la lumière des conditions du marché de l'occasion (amélioration ou dégradation) et ajustée si nécessaire notamment en cas de perte de valeur.

Dans la plupart des cas, la durée de détention d'un véhicule ne dépasse pas 12 mois mais peut parfois s'étendre au-delà. Bien que ces véhicules aient une nature d'immobilisation corporelle, le Groupe classe ces véhicules au bilan dans les actifs courants au poste « Flotte inscrite au bilan ».

b) Coûts de détention de la flotte

Les coûts de détention de la flotte englobent :

- Les coûts des véhicules tels que ceux liés aux contrats relatifs à la flotte de véhicules conclus avec les constructeurs automobiles ou avec des bailleurs de fonds via la comptabilisation de la charge d'amortissement des véhicules ;
- Les taxes se rapportant à la flotte de véhicules, et ;
- Les coûts engagés en vue de l'achat ou de la vente de véhicules.

Les coûts afférents aux contrats de location de véhicules comprennent principalement des charges d'amortissement, nettes des rabais (voir en note 3.2).

Les coûts afférents à l'acquisition et à la cession de véhicules comprennent le coût des accessoires des véhicules et les coûts liés à la mise en service des nouveaux véhicules et à la vente de véhicules usagés.

c) Coûts d'exploitation de la flotte

Les coûts d'exploitation de la flotte correspondent à des coûts engagés durant le cycle d'exploitation de la flotte au titre :

- Des remises en état ; des réparations ; de la maintenance ;
- De la dépréciation des véhicules gravement endommagés, accidentés ou volés ; et
- Des assurances.

Les coûts de la location comprennent le carburant, les transferts de véhicules, le lavage des véhicules, etc. Les coûts liés aux produits des activités ordinaires englobent les commissions, les taxes aéroportuaires et ferroviaires, etc.

d) Les créances et dettes assimilées liées à la flotte

Les créances comprennent :

- Des créances dues par des constructeurs automobiles ou des concessionnaires rachetant les véhicules une fois ceux-ci restitués au constructeur à la fin de la période de détention (contrats avec clauses de rachat). Les créances liées à la flotte de véhicules sont comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Ces créances sont payables à moins d'un an ;
- Le montant total des créances de TVA du Groupe puisque la plupart se rapportent à la flotte de véhicules.

Les dettes liées à la flotte de véhicules correspondent à des montants dus à des constructeurs automobiles ou à des concessionnaires. Ces dettes, qui sont comptabilisées à leur juste valeur, sont exigibles à moins d'un an. Les dettes liées à la flotte de véhicules comprennent le montant total des dettes de TVA, car celles-ci se rapportent principalement à la flotte de véhicules.

4.1 La flotte inscrite au bilan

La flotte inscrite au bilan se décompose de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Droits d'utilisation relatifs à la flotte	498 388	220 289
« Buy-back » ⁽¹⁾	965 274	1 093 152
Total de la flotte « buy-back » et droit d'utilisation des véhicules loués	1 463 662	1 313 441
« A risque »	2 182 177	1 707 817
TOTAL DE LA FLOTTE DE VEHICULES INSCRITE AU BILAN	3 645 839	3 021 257

(1) La valeur nette comptable comprend la créance sur les contrats avec clause de rachat des véhicules et l'amortissement différé des véhicules.

La flotte est présentée nette des amortissements ou des provisions pour dépréciation de 11,3 millions d'euros (2022 : 12,1 millions d'euros) constituées au titre de véhicules volés ou endommagés. L'augmentation de la part des véhicules « à risque » au sein de la flotte expose davantage le Groupe au risque lié aux hypothèses de prix résiduels en cas de baisse des valeurs de revente sur le marché. Sur une flotte à risque de 2 182 millions d'euros au 31 décembre 2023, chaque changement de valeur de 1 % équivaut à une exposition d'environ 22 millions d'euros.

Conformément aux dispositions de l'émission obligataire « Sustainability-Linked » datée du 22 septembre 2021, le Groupe s'inscrit dans une démarche de progrès constants en ce qui concerne l'augmentation de sa flotte « verte » - véhicules électriques (VE) et véhicules électriques hybrides rechargeables (VEHR) émettant moins de 50 g d'équivalent CO₂ / km - qui représentent 12,1 % de la flotte de véhicules au 31 décembre 2023.

Les mouvements des véhicules « à risque » enregistrés dans le bilan se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Valeur brute		
Solde à l'ouverture	2 078 379	1 597 207
Variation de périmètre	27 075	-
Acquisitions	1 106 956	1 267 344
Cessions/Mises au rebut	(505 053)	(771 547)
Transferts et reclassements	(706)	(287)
Effet des fluctuations des taux de change	(17 843)	(14 339)
Solde à la clôture	2 688 808	2 078 378
Amortissements et dépréciations		
Solde à l'ouverture	(370 563)	(330 592)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(429 721)	(339 932)
Cessions/Mises au rebut	291 273	286 925
Transferts et reclassements	179	12 025
Effet des fluctuations des taux de change	2 201	1 013
Solde à la clôture	(506 631)	(370 561)
Valeur nette		
Solde à l'ouverture	1 707 817	1 266 615
SOLDE A LA CLOTURE	2 182 177	1 707 817

4.2 Coûts de détention de la flotte

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Charges nettes d'amortissement des véhicules et des droits d'utilisation ⁽¹⁾	(755 692)	(591 609)
Autres coûts de détention de la flotte ⁽²⁾	(136 289)	(119 988)
TOTAL DES COÛTS DE DETENTION DE LA FLOTTE	(891 981)	(711 597)

(1) La charge d'amortissement concerne :

- Les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par les constructeurs ou les concessionnaires automobiles et les véhicules « à risque ».
- Les droits d'utilisation des véhicules en application de la norme IFRS 16.
- Les plus-values de cession réalisées sur la vente des véhicules « à risque ».

(2) Les autres coûts de détention de la flotte comprennent notamment :

- Les coûts liés à l'achat et à la vente de véhicules (coûts des accessoires des véhicules et les coûts liés à l'intégration des véhicules neufs et à la vente de véhicules d'occasion).
- Les taxes sur les véhicules.

4.3 Coûts liés à l'exploitation, la location et aux produits des activités ordinaires de la flotte de véhicules

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Coûts d'exploitation de la flotte ⁽¹⁾	(330 437)	(350 157)
Commissions et redevances assimilés à des produits des activités ordinaires ⁽²⁾	(403 436)	(413 846)
Dont : provision pour créances clients	(27 562)	(24 189)
Coûts liés à la location ⁽³⁾	(246 861)	(229 776)
TOTAL DES COÛTS LIES A L'EXPLOITATION, LA LOCATION ET AUX PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES DE LA FLOTTE DE VEHICULES	(980 734)	(993 780)

(1) Les coûts d'exploitation de la flotte de véhicules comprennent principalement les coûts d'assurance, de réparation et d'entretien, les coûts encourus pour les véhicules endommagés ou volés, ainsi que des coûts de remise en état de véhicules avant leur revente aux constructeurs et aux concessionnaires automobiles.

(2) Les coûts liés aux produits des activités ordinaires englobent les commissions des agents et des agences de voyage et les redevances aéroportuaires et ferroviaires.

(3) Les coûts liés à la location comprennent les coûts de transport des véhicules durant la période de détention, les coûts de lavage des véhicules et les coûts du carburant.

4.4 Créances et dettes assimilées relatives à la flotte

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Créances liées à la flotte	591 408	492 272
Créances de TVA ⁽¹⁾	122 621	117 570
CREANCES ET ASSIMILEES LIEES A LA FLOTTE DE VEHICULES	714 030	609 841

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Dettes liées à la flotte de véhicules	683 588	386 277
Dettes de TVA ⁽¹⁾	62 744	46 639
TOTAL DETTES ET ASSIMILEES LIEES A LA FLOTTE DE VEHICULES	746 332	432 916

(1) Les créances et dettes de TVA concernent principalement des acquisitions et des cessions de véhicules.

La variation du besoin en fonds de roulements lié à la flotte de véhicules est détaillée ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Créances liées à la cession de la flotte	102 965	4 349
Créances de TVA	303	(40 488)
Dettes liées à l'acquisition de la flotte	(225 792)	(85 897)
Dettes de TVA	(9 724)	26 186
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A LA FLOTTE DE VEHICULES	(132 248)	(95 849)

Note 5 Goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles

a) Goodwill

Le goodwill comptabilisé en monnaie locale, qui n'est pas amorti, est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment lorsqu'il se produit un événement déclencheur (indice de perte de valeur). Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie qui devraient, selon les prévisions, bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le goodwill est affecté par secteur opérationnel et à l'intérieur du secteur d'activité de location de véhicules, par pays, sauf pour Euromobil (note 5.1).

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par ces actifs ou selon une autre méthode plus appropriée. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Cette perte de valeur est tout d'abord comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT puis le cas échéant de la valeur des autres actifs non courants de l'UGT.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill correspondent principalement à des marques et licences, des relations contractuelles avec des clients, à des licences de logiciels acquises et à des projets de développement immobilisés.

MARQUES ET LICENCES

La marque Europcar, d'une durée d'utilité indéterminée, est comptabilisée au coût et n'est pas amortie. Elle est en revanche soumise à un test annuel de perte de valeur selon la méthode du règlement net des redevances.

Suite à son acquisition en 2017, la marque Goldcar a été reconnue et valorisée au bilan en utilisant la méthode « relief from royalty ». Elles sont considérées comme ayant une durée de vie illimitée. Elles sont également soumises à un test annuel de perte de valeur.

Suite à l'acquisition du Groupe Fox Rent-A-Car en 2019, la marque homonyme a été reconnue et valorisée en utilisant la méthode « relief from royalty ». Elle est considérée comme ayant une durée de vie illimitée et soumise également à un test annuel de perte de valeur.

Les pertes de valeur liées aux marques sont comptabilisées sous la rubrique « Dépréciation des actifs non-courants » dans le compte de résultat (note 3.5)

RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC DES CLIENTS

Les relations contractuelles avec les clients qui sont reconnues dans le cadre de regroupement d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité de ces relations estimées à 10 ans. La méthode d'évaluation est réalisée sur la base des surprofits attendus. Celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur dans le cas où le management identifie un indice de perte de valeur de ces actifs.

Les pertes de valeur liées aux relations contractuelles avec des clients sont comptabilisées sous la rubrique « Dépréciation des actifs non-courants » dans le compte de résultat (note 3.5).

LOGICIELS ET SYSTEMES D'EXPLOITATION

Les licences de logiciels acquises sont inscrites à l'actif sur la base des coûts engagés pour leur acquisition et leur mise en service. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée du logiciel (voir ci-après). Les coûts associés au développement et à la maintenance de logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts directement associés au développement de logiciels identifiables et uniques contrôlés par le Groupe, et susceptibles de générer des avantages économiques supérieurs aux coûts engagés sur une période de plus d'un an, sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles et lorsque ces derniers répondent aux critères d'activation d'IAS 38. Les coûts comprennent les charges du personnel affecté au développement du logiciel, ainsi qu'une quote-part des frais généraux directement rattachable au développement du logiciel.

AMORTISSEMENT

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement à compter de la date de leur mise en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Relations clients : 10 ans ;
- Logiciels : 3 à 6 ans ;
- Systèmes d'exploitation : 5 à 10 ans.

C) Immobilisations corporelles

ACTIFS DETENUS EN PROPRE

Les immobilisations corporelles figurent au bilan au coût historique, déduction faite du montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur. Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes et amortis sur la durée d'utilité de chaque composant. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

ACTIFS LOUES HORS-FLOTTE

Les actifs loués correspondent :

- Aux contrats immobiliers liés à l'activité de location dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe opère (agences, desks d'aéroports, zones de préparation, parkings de véhicules) ; et
- Contrats immobiliers non liés à l'activité de location (bureaux).

En application d'IFRS 16, les contrats de location sont comptabilisés au bilan sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué et d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement, et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont portées distinctement au compte de résultat.

COÛTS ULTERIEURS

Le Groupe intègre dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'une partie de cette immobilisation lorsque ce coût est engagé, qu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément bénéficieront au Groupe et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charges au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de réparation et les intérêts sur les emprunts sont comptabilisés dans les charges courantes.

AMORTISSEMENT

Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations suivantes sont amorties linéairement.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 25 à 50 ans ;
- Installations techniques et machines : 6 à 12 ans ;
- Autres équipements, matériel et mobilier de bureau, dont outillages spécifiques : 3 à 15 ans.

Les durées d'utilité sont réexaminées une fois par an.

5.1 Goodwill

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Solde au 1er janvier 2023	1 328 724	(323 758)	1 004 965
Variation de périmètre	32 896	-	32 896
Effet des fluctuations des taux de change	(2 733)	92	(2 641)
Solde au 31 décembre 2023	1 358 885	(323 666)	1 035 220
Solde au 1er janvier 2022	1 333 385	(325 863)	1 007 522
Dotations aux dépréciations	-	(2 812)	(2 812)
Variation de périmètre	(4 473)	3 330	(1 143)
Effet des fluctuations des taux de change	(188)	1 587	1 398
Solde au 31 décembre 2022	1 328 724	(323 758)	1 004 965

L'acquisition d'Euromobil en 2023 (note 2.2.1) a donné lieu à un goodwill préliminaire de 32,9 millions d'euros. Ce goodwill est comptabilisé selon l'option du "goodwill partiel" décrite par la norme IFRS 3. Le goodwill d'Euromobil est affecté à une nouvelle unité génératrice de trésorerie.

5.1.1 Goodwill des activités de location détenues par le Groupe, analysé par unité génératrice de trésorerie

Le Groupe considère que chaque pays correspond à une unité génératrice de trésorerie, à l'exception d'Euromobil qui n'est pas intégré à l'UGT allemande.

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) des montants des goodwills les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2023.

(en milliers d'euros)	Allemagne	Royaume- Uni	France	Espagne	Portugal	Etats-Unis	Australie	Autres ⁽¹⁾	Total Groupe
Solde au 1er janvier 2023	239 316	68 817	54 199	303 504	65 330	79 900	27 375	166 524	1 004 965
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	32 896	32 896
Effet des fluctuations des taux de change	-	1 128	-	-	-	(2 777)	(959)	(33)	(2 641)
Solde au 31 décembre 2023	239 316	69 945	54 199	303 504	65 330	77 123	26 416	199 387	1 035 220

⁽¹⁾ Le goodwill d'Euromobil est alloué à une nouvelle et unique UGT.

5.1.2 Test annuel de dépréciation

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe a réalisé un test annuel de perte de valeur des goodwill au 31 décembre 2023. Aucune dépréciation n'a été enregistrée à la suite de ce test.

Au 31 décembre 2023, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT a été effectuée à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés attendus des actifs. Pour chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une durée de 5 ans et ont été construits à partir des hypothèses suivantes :

- Budget 2024, approuvé par la direction à la fin du mois de décembre 2023 ;
- Business Plan sur 5 ans (2024-2028), approuvé par la direction ;
- Hypothèses formulées en termes de chiffre d'affaires et d'EBITDA ajusté qui reflètent la meilleure estimation de la direction ;
- Risque climatique pris en compte en considérant par exemple le mix de la flotte (BEV, PHEV, hydrogène, etc.) pour respecter les engagements du Groupe, la feuille de route du Groupe en matière d'empreinte CO2, etc. Les effets à long terme du changement climatique sont anticipés autant que possible par le Groupe et aucun impact matériel sur l'activité n'est prévu.
- Des tests sont effectués avant et après la mise en œuvre des « Initiatives Stratégiques » approuvées par la direction pour les années à venir afin d'envisager des approches à la fois prudentes et rationnelles ;
- La valeur terminale est basée sur des flux de trésorerie normalisés actualisés sur une période indéfinie en supposant un taux de croissance à long terme de 1 %, stable par rapport à l'année dernière ;
- Pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs, le coût moyen pondéré du capital utilisé pour chaque UGT est réévalué pour tenir compte de l'évolution du marché et de la concurrence.

Le tableau ci-dessous présente le coût moyen pondéré du capital (CMPC) par UGT à la fin de l'année 2023 :

	Allemagne &		Italie	Espagne	Royaume- Uni	Belgique	Portugal	Australie	Irlande	Danemark	Etats-Unis	Finlande	Norvège
CMPC	8,77 %	8,05 %	9,82 %	9,16 %	9,72 %	8,88 %	9,15 %	9,83 %	9,10 %	8,62 %	9,99 %	8,99 %	9,51 %

Le coût moyen pondéré du capital est appliqué aux flux de trésorerie de chaque unité génératrice de trésorerie sur la base d'une prime de risque sur action de 6,75%, correspondant au taux sans risque ajusté d'une prime de risque pour chaque pays. Le ratio d'endettement utilisé pour calculer le coût moyen pondéré du capital est basé sur le ratio annuel moyen entre 2019 et 2023 de l'endettement net rapporté aux capitaux propres pour des sociétés comparables.

5.1.3 Analyse de sensibilité

Les goodwills ont fait l'objet de tests de dépréciation par la société tel que décrit dans la note 5.1.2.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a analysé la sensibilité relative aux hypothèses retenues pour réaliser les tests en se basant sur :

- Une variation de 1 point du coefficient d'actualisation ;
- Une variation de 1 point du taux de croissance à long terme ;
- Une diminution de 1 point du taux de marge du Corporate EBITDA ajusté.

Cette analyse n'a pas identifié de scénario probable permettant de penser que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur comptable.

5.2 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Marques	Logiciels et systèmes d'exploitation	Relations Clients	Total
Valeurs brutes				
Solde au 1er janvier 2022	940 962	511 089	45 291	1 497 341
Acquisitions	(1)	46 387	-	46 386
Cessions/Mises au rebut	(607)	(27 932)	-	(28 539)
Transferts et reclassements	(203)	(26 056)	-	(26 259)
Effet des fluctuations des taux de change	(920)	327	-	(592)
Solde au 31 décembre 2022	939 231	503 816	45 291	1 488 388
Solde au 1er janvier 2023	939 231	503 816	45 291	1 488 388
Variation de périmètre	-	985	-	985
Acquisitions	-	67 262	-	67 262
Cessions/Mises au rebut	(38 551)	(1 312)	-	(39 863)
Transferts et reclassements	-	827	(383)	444
Effet des fluctuations des taux de change	(127)	(561)	-	(688)
Solde au 31 décembre 2023	900 552	571 067	44 908	1 516 528
Amortissements et dépréciations				
Solde au 1er janvier 2022	(58 848)	(362 020)	(17 631)	(438 500)
Dotation aux amortissements	-	(52 238)	(4 491)	(56 729)
Dotation aux dépréciations	(76 067)	(3 687)	(12 973)	(92 727)
Cessions/Mises au rebut	607	23 902	-	24 509
Transferts et reclassements	-	27 077	-	27 077
Effet des fluctuations des taux de change	2 891	(153)	-	2 738
Solde au 31 décembre 2022	(131 417)	(367 120)	(35 095)	(533 632)
Solde au 1er janvier 2023	(131 417)	(367 120)	(35 095)	(533 632)
Dotation aux amortissements	-	(49 347)	(1 711)	(51 058)
Dotation aux dépréciations	(9 099)	-	-	(9 099)
Cessions/Mises au rebut	38 551	1 313	-	39 864
Transferts et reclassements	-	(283)	(112)	(395)
Effet des fluctuations des taux de change	(1 058)	421	-	(637)
Solde au 31 décembre 2023	(103 023)	(415 016)	(36 918)	(554 957)
Valeurs nettes				
Au 31 décembre 2022	807 814	136 696	10 196	954 706
AU 31 DECEMBRE 2023	797 529	156 051	7 990	961 569

5.2.1 Marques

Les marques enregistrées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 s'élèvent en valeur nette à près de 798 millions d'euros et sont relatives principalement aux marques Europcar (674 millions d'euros), Goldcar (90 millions d'euros) et Fox Rent A Car (34 millions de dollars). Ces marques ont une durée de vie indéterminée.

(i) Test annuel de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs », le Groupe a effectué un test annuel de perte de valeur de ses marques selon la méthode des redevances. Ce test est réalisé au global, tous pays et entités confondus sans allocation à un niveau inférieur.

La valeur d'utilité des marques a été déterminée à partir de projections des redevances à percevoir à l'intérieur du réseau (entités détenues par le Groupe, franchisés nationaux et internationaux). Les hypothèses de plan d'affaires et les taux de croissance du chiffre d'affaires sont issues des projections et hypothèses retenues pour le test de perte de valeur des goodwill (Note 5.1.2).

L'évaluation de la valeur terminale est basée sur un taux de croissance à long terme de 1 %.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul du coût moyen pondéré du capital est appliqué aux flux nets de trésorerie provenant des redevances pour chaque UGT. Pour la marque Europcar, le coût moyen pondéré du capital appliqué pour l'exercice 2023 est estimé à 9,37 % (contre 8,47 % en 2022).

Les tests de dépréciation annuels n'ont pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

En 2023, le Groupe a décidé d'intégrer complètement Buchbinder dans la marque Europcar. Tout en continuant à proposer le produit Buchbinder, le Groupe n'utilisera plus activement la marque Buchbinder dans sa communication externe. Cette décision a entraîné une dépréciation de 9 millions d'euros de la marque Buchbinder et la sortie du bilan de l'actif alors entièrement déprécié pour 38,6 millions d'euros.

(ii) Analyse de sensibilité

Une modification raisonnable des hypothèses clés n'entraînerait pas une valeur comptable supérieure à la valeur recouvrable et ne donnerait donc pas lieu à une perte de valeur. La direction a utilisé différentes hypothèses pour les taux de croissance à long terme et le coût moyen pondéré du capital pour son analyse de sensibilité. Les résultats du test n'ont pas conduit à modifier les conclusions initiales sur l'absence d'événement déclencheur d'une perte de valeur.

Headroom de la marque Europcar au 31 décembre 2023 en fonction du CMPC et/ou de la sensibilité au taux de croissance à long terme :

(in millions of euros)	Taux de croissance à long terme		
	0,5 %	1,0 %	1,5 %
CMPC			
9,10 %	332,0	346,4	362,7
10,10 %	211,6	221,2	231,9
11,10 %	115,3	121,8	129,0

5.2.2 Relations contractuelles avec les clients

Les relations avec les clients étant amorties sur 10 ans, un amortissement de 1,7 million d'euros a été enregistré en 2023. En 2023, la direction n'a pas identifié d'événement déclencheur de perte de valeur qui aurait entraîné la nécessité de réaliser un test de dépréciation.

5.2.3 Logiciels et systèmes d'exploitation

Ces actifs incorporels sont principalement constitués de la capitalisation des coûts informatiques. La valeur brute des coûts informatiques capitalisés au 31 décembre 2023 est de 344 millions d'euros, dont 33 millions d'euros d'immobilisations en-cours encore non-activées et près de 53 millions d'euros d'activations survenues en 2023. Après un amortissement de 198 millions d'euros, la valeur nette comptable des coûts informatiques capitalisés pour l'année 2023 s'élève à près de 146 millions d'euros.

5.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations techniques	Droits d'utilisation hors-flotte	Total
Valeurs brutes				
Solde au 1er janvier 2022	115 252	324 443	453 531	893 226
Acquisitions	5 190	20 168	147 697	173 055
Cessions/Mises au rebut	(13 305)	(90 691)	(58 333)	(162 329)
Transferts	(4 814)	(491)	-	(5 305)
Reclassements	(6)	(10 577)	(619)	(11 202)
Effet des fluctuations des taux de change	(117)	30	(2 787)	(2 874)
Solde au 31 décembre 2022	102 200	242 882	539 489	884 571
Solde au 1er janvier 2023	102 200	242 882	539 489	884 571
Variation de périmètre	-	716	-	716
Acquisitions	5 420	24 157	71 892	101 468
Cessions/Mises au rebut	(607)	(15 941)	(31 180)	(47 728)
Transferts et reclassements	(14)	2 114	-	2 100
Effet des fluctuations des taux de change	(248)	(796)	(3 739)	(4 783)
Solde au 31 décembre 2023	106 750	253 132	576 462	936 345
Amortissements et dépréciations				
Solde au 1er janvier 2022	(35 417)	(266 111)	(190 620)	(492 099)
Dotations aux amortissements	(2 284)	(17 060)	(96 049)	(115 394)
Dotations aux dépréciations	1 115	(2 634)	-	(1 519)
Cessions/Mises au rebut	6 889	89 529	23 023	119 440
Transferts	165	3 661	-	3 826
Reclassements	3	8 096	617	8 716
Effet des fluctuations des taux de change	107	(274)	1 076	910
Solde au 31 décembre 2022	(29 422)	(184 793)	(261 953)	(476 168)
Solde au 1er janvier 2023	(29 422)	(184 793)	(261 953)	(476 168)
Dotations aux amortissements	(2 063)	(16 852)	(98 334)	(117 249)
Dotations aux dépréciations	(32 454)	-	-	(32 454)
Cessions/Mises au rebut	1 036	15 801	32 464	49 301
Transferts et reclassements	17	(1 403)	-	(1 386)
Effet des fluctuations des taux de change	172	720	1 931	2 823
Solde au 31 décembre 2023	(62 713)	(186 527)	(325 893)	(575 133)
Valeurs nettes				

Au 31 décembre 2022	72 779	58 089	277 534	408 402
Au 31 décembre 2023	44 037	66 606	250 568	361 211

En 2023, certains terrains et bâtiments ont été dépréciés à hauteur de 32 millions d'euros (note 3.5). Il n'y a pas d'événement déclencheur de perte de valeur pour les autres actifs corporels. Conformément à l'IAS 36, un test de dépréciation des immobilisations corporelles a été réalisé.

5.4 Droits d'utilisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Flotte	Hors-flotte	Total
Valeurs brutes			
Solde au 1er janvier 2022	280 933	453 531	734 464
Acquisitions	217 029	147 697	364 726
Cessions/Mises au rebut	(153 216)	(58 333)	(211 549)
Transferts et reclassements	(574)	(619)	(1 193)
Effet des fluctuations des taux de change	(1 818)	(2 787)	(4 605)
Solde au 31 décembre 2022	342 353	539 489	881 842
Solde au 1er janvier 2023	342 353	539 489	881 842
Variation de périmètre	57 426	-	57 426
Acquisitions	484 495	71 892	556 386
Cessions/Mises au rebut	(157 247)	(31 180)	(188 427)
Effet des fluctuations des taux de change	235	(3 739)	(3 504)
Solde au 31 décembre 2023	727 262	576 462	1 303 724
Amortissements et dépréciations			
Solde au 1er janvier 2022	(121 544)	(190 620)	(312 164)
Dotation aux amortissements	(140 403)	(96 049)	(236 453)
Cessions/Mises au rebut	138 394	23 023	161 417
Transferts et reclassements	277	617	894
Effet des fluctuations des taux de change	1 213	1 076	2 289
Solde au 31 décembre 2022	(122 063)	(261 953)	(384 018)
Solde au 1er janvier 2023	(122 063)	(261 953)	(384 018)
Dotation aux amortissements	(222 816)	(98 334)	(321 150)
Cessions/Mises au rebut	113 848	32 464	146 311
Transferts et reclassements	2 158	1 931	4 089
Solde au 31 décembre 2023	(228 873)	(325 893)	(554 768)
Valeurs nettes			
Au 31 décembre 2022	220 289	277 534	497 825
Au 31 décembre 2023	498 388	250 568	748 957

Le montant des droits d'utilisation nets s'élève à près de 749 millions d'euros au 31 décembre 2023 et la dette locative associée s'élève à 729 millions d'euros, dont 265 millions d'euros ne concernent pas la flotte (principalement des biens immobiliers) et 463 millions d'euros concernent la flotte. La direction a examiné la valeur recouvrable des droits d'utilisation liés aux contrats de location de ses biens immobiliers et de ses véhicules et n'a pas identifié d'événement déclencheur susceptible d'entraîner une perte de valeur.

Note 6 Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

6.1 Stocks

La propriété ou le droit d'utilisation des stocks figurant ci-après ne sont soumis à aucune restriction majeure :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Consommables	3 405	1 042
Carburant	18 779	19 684
Véhicules	11 368	139
Pièces détachées	503	490
Autres éléments	-	73
TOTAL DES STOCKS	34 055	21 428

Les stocks sont comptabilisés nets de provisions de 6,7 millions d'euros (2022 : 341 milliers euros). Les véhicules inscrits dans les stocks sont des véhicules qui ne sont pas encore en exploitation à la date de clôture.

6.2 Clients et autres débiteurs

En dehors des dépôts et cautionnements, toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des créances clients et autres débiteurs nets de dépréciation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Créances locatives	298 398	260 244
Autres créances clients	74 437	88 115
Autres créances d'impôts	5 844	1 730
Indemnités d'assurance	32 273	30 950
Paievements d'avance	38 575	26,231
Dépôts, autres créances	27 326	34,060
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	476 853	441,329

Les montants au titre de la dotation et de la reprise des provisions pour créances clients ont été inclus dans les coûts liés à l'exploitation de la flotte de véhicules (note 4.3). L'échéance de l'ensemble des créances clients et autres débiteurs se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023				
	Total	Non échus	Échus depuis moins de 90 jours	Échus entre 90 et 180 jours	Échus depuis plus de 180 jours
Clients et autres débiteurs – valeur brute	599 413	462 499	57 046	23 792	56 078
Dépréciation des créances clients	(122 559)	(69 798)	(7 303)	(5 488)	(39 970)
Clients et autres débiteurs – valeur nette	476 853	392 701	49 742	18 304	16 107

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2022				
	Total	Non échus	Échus depuis moins de 90 jours	Échus entre 90 et 180 jours	Échus depuis plus de 180 jours
Clients et autres débiteurs – valeur brute	547 792	324 218	102 761	30 034	90 779
Dépréciation des créances clients	(106 463)	(23 876)	(11 290)	(9 897)	(61 400)
Clients et autres débiteurs – valeur nette	441 329	300 342	91 471	20 137	29 378

La méthodologie de dépréciation des créances clients est présenté en note 8 et a entraîné les variations suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Solde à l'ouverture	(106 463)	(100 281)
Dépréciation pour créances clients	(27 849)	(11 177)
Créances comptabilisées en pertes au cours de l'exercice	11 651	5 533
Différences de conversion	101	63
SOLDE A LA CLOTURE	(122 559)	(106 463)

6.3 Fournisseurs et autres dettes

Les justes valeurs des dettes fournisseurs correspondent à leurs valeurs nominales. Les dettes fournisseurs et autres dettes sont toutes à moins d'un an.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Dettes fournisseurs	456 781	471 243
Autres dettes fiscales	23 089	24 398
Dépôts	55 942	73 224
Dettes sociales	96 496	94 869
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	632 307	663 736

6.4 Variation du besoin en fonds de roulements hors flotte de véhicules

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Créances clients	8 010	(28 830)
Autres créances	(17 918)	(75 945)
Créances fiscales	(4 109)	(1 110)
Stocks	(10 148)	(2 105)
Fournisseurs	(9 959)	90 384
Autres dettes	10 767	98 845
Dettes fiscales	(1 169)	8 907
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS FLOTTE DE VEHICULES	(24 526)	90 157

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Contrats de location

Les paiements minimaux du Groupe au titre des contrats de location non résiliables et non retraités en accord avec les exemptions et dispositions de la norme IFRS 16 sont détaillés ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Exigible :		
À moins d'un an	30 502	29 178
Entre un et cinq ans	27 799	29 308
À plus de cinq ans	2 455	550
TOTAL CONTRATS DE LOCATION	60 756	59 036

Avec l'application de la norme IFRS 16, la majorité des contrats de location sont comptabilisés au bilan et ne sont donc pas inclus dans les engagements hors bilan présentés dans le tableau ci-dessus.

Seuls les engagements liés aux contrats de location suivants sont considérés :

- Contrats concernés par les exemptions permises par la norme ;
- Contrats considérés comme des contrats de service pour lesquels la charge de loyer est constatée directement dans le compte du résultat du Groupe en résultat opérationnel ;
- Contrats considérés comme portant sur des actifs substituables dès lors que le bailleur a la possibilité de modifier l'emplacement du locataire sans versement d'une contrepartie financière significative. Plusieurs contrats au sein des aéroports sont concernés et sont donc exclus du champ d'application d'IFRS 16.

6.5.2 Engagements d'achat de véhicules

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a conclu des contrats portant sur l'achat de véhicules. Au 31 décembre 2023, les engagements en cours s'élevaient à 1 853 millions d'euros (décembre 2022 : 1 407 millions d'euros).

6.5.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a conclu des contrats portant sur l'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles. Au 31 décembre 2023, les engagements en cours ne sont pas significatifs tout comme au 31 décembre 2022.

6.5.4 Actifs et passifs éventuels et garanties

Garanties données par le Groupe

- Le groupe a donné diverses garanties (principalement conjointes et solidaires) à certains tiers (principalement en ce qui concerne les transactions de location-financement de la flotte) dans le cadre habituel de ses activités. Le groupe a aussi donné des garanties spécifiques dans le cadre de son programme d'auto-assurance.
- Au 31 décembre 2023, la société n'a plus de lettre de crédit (décembre 2022 : 41,4 millions d'euros). Au 31 décembre 2023, les actifs éventuels s'élèvent à 2,1 millions d'euros (décembre 2022 : 3,9 millions d'euros).
- Securitifleet S.A.S., Securitifleet S.L. et Goldfleet Spain S.L. détiennent respectivement une partie importante de la flotte louée par Europcar France S.A.S., Europcar IB S.A.U. et Goldcar Spain S.L.U. à leurs clients respectifs et ont donné leurs véhicules en garantie, pour ce qui est de Securitifleet S.A.S., au profit de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, ses successeurs et cessionnaires, et, plus particulièrement, au profit du Fonds Commun de Titrisation FCT Sinople, conformément aux articles 2333 et suivants du Code civil français, et, pour ce qui est de Securitifleet S.L. et de Goldfleet Spain S.L., au profit de ses créanciers, ses successeurs et cessionnaires, dans le cadre d'un contrat dénommé respectivement « *Spanish Securitifleet Financing Agreement* » et « *Spanish Goldfleet Financing Agreement* » et conformément à l'article 1863 du Code civil espagnol. Pour les besoins de ces garanties, Europcar France S.A.S., Europcar IB S.A. et Goldcar Spain S.L.U. ont été nommés respectivement tiers convenu et *tercero poseedor de conformidad* conformément aux dispositions de l'article 2337

du Code civil français et de l'article 1863 du Code civil espagnol. En conséquence, tout véhicule retourné par un client d'Europcar France S.A.S., d'Europcar IB S.A.U. ou de Goldcar Spain S.L.U. devra l'être, selon le cas, à Europcar France S.A.S, à Europcar IB S.A.U. ou à Goldcar Spain S.L.U. en leur qualité de tiers convenu et de *tercero poseedor de conformidad* ou, selon le cas, à toute autre entité qui s'y substituerait et en aucun cas à Securitifleet France S.A.S., à Securitifleet S.L. ou à Goldfleet Spain S.L.U.

- Les sociétés Securitifleet SAS, Securitifleet GmbH, Securitifleet SL et Securitifleet S.P.A sont ou seront propriétaires d'une partie substantielle de la flotte louée par Europcar France SAS à sa clientèle et ont consenti un gage sur leurs véhicules au profit notamment de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de ses successeurs et cessionnaires et, en particulier, du Fonds Commun de Titrisation FCT Sinople Finance, conformément notamment aux articles 2333 et suivants du Code civil. Pour les besoins de ce gage, Europcar France SAS a été désignée en tant que « tiers convenu » conformément à l'article 2337 du Code civil. En conséquence, tout retour de véhicule par un client d'Europcar France SAS devra être impérativement effectué auprès d'Europcar France SAS en sa qualité de tiers convenu ou, le cas échéant, de toute autre entité qui viendrait à lui être substituée en cette qualité et en aucun cas à Securitifleet SAS, Securitifleet GmbH, Securitifleet SL ou Securitifleet S.P.A.
- Les sociétés Goldfleet SAS et Securitifleet SAS sont ou seront propriétaires d'une partie substantielle de la flotte louée par Goldcar France SARL à sa clientèle et ont consenti un gage sur leurs véhicules au profit notamment de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de ses successeurs et cessionnaires et, en particulier, du Fonds Commun de Titrisation FCT Sinople Finance, conformément notamment aux articles 2333 et suivants du Code civil. Pour les besoins de ce gage, Goldcar France SARL a été désignée en tant que « tiers convenu » conformément à l'article 2337 du Code civil. En conséquence, tout retour de véhicule par un client de Goldcar France SARL devra être impérativement effectué auprès de Goldcar France SARL en sa qualité de tiers convenu ou, le cas échéant, de toute autre entité qui viendrait à lui être substituée en cette qualité et en aucun cas à Securitifleet SAS.
- En garantie de la facilité de crédit renouvelable de premier rang (RCF) et du prêt à terme, une garantie conjointe et solidaire des obligations des emprunteurs et des débiteurs a été mise en place par le Groupe.
- En garantie du contrat d'émission régissant les Obligations EC Finance Plc (obligations émises pour un montant en principal de 500 millions d'euros et portant intérêt à un taux de 3% remboursables en 2026), en date du 7 Octobre 2021, un cautionnement solidaire des Obligations EC Finance PLC a été mis en place par le Groupe.
- Au titre des obligations d'Europcar Group UK Limited émises en 2022, Europcar International S.A.S.U se porte garante pour garante au bénéfice de Securitifleet UK Limited pour garantir les obligations d'Europcar Group UK Limited.
- En garantie du contrat d'émission de 225 millions de dollars en date du 14 février 2022, qui a été étendu à 300 millions de dollars en 2023, Europcar Mobility Group SA se porte garante au bénéfice de Bank of New York Mellon Trust Company, agissant en sa qualité d'Indenture Trustee, pour garantir les obligations de Fox Rent a Car, Inc.

Nantissements

Le Groupe a nanti certains de ses actifs, notamment des participations dans des filiales, des créances, des comptes bancaires et des actifs opérationnels. Les actifs des entités Securitifleet et des entités Goldfleet ou les actifs utilisés par les entités Securitifleet et les entités Goldfleet sont nantis en faveur des détenteurs des Obligations EC Finance et des prêteurs du SARF. Europcar Mobility Group S.A. a mis en gage ses actions dans Europcar International S.A.S.U. et dans Europcar Participations S.A.S. sur une base pari-passu en faveur des prêteurs de la facilité de crédit renouvelable senior (RCF) et du Term Loan. Les actifs de flotte localisés dans les différentes juridictions, notamment au Royaume-Uni et en Australie et Nouvelle-Zélande, sont eux-mêmes nantis en faveur de leurs prêteurs locaux.

Certains actifs (dont notamment les comptes bancaires et les véhicules) ont été nantis par Securitifleet UK Limited pour les besoins de la titrisation UK.

Certains actifs (dont notamment les véhicules, les créances au titre des paiements par les assurances et autres créances, comptes bancaires, ont été nantis par EMGFX VEHICLE FINANCING LLC au bénéfice de Bank of New York Mellon Trust Company, N.A.

Note 7 Capital et réserves

7.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2023, le capital social enregistré de la société Europcar Mobility Group est de 50 156 401 euros et est composé de 5 015 640 081 actions de 0,01 euro chacune, la totalité correspondant à des actions ordinaires. GMH a acquis en 2023 les 94 696 dernières actions non détenues par elle-même ou par Europcar Mobility Group au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, la répartition des actionnaires dans le capital de la société est la suivante :

Actionnaires	Nombre total d'actions	Pourcentage	
		ordinaires et de droits de vote	du capital social
Green Mobility Holding SA	5 006 993 062	100%	99,83%
Actions propres	8 552 323	-	0,17%
TOTAL	5 015 640 081	100%	100%

Au 31 décembre 2022, la répartition des actionnaires dans le capital de la société est la suivante :

Actionnaires	Nombre total d'actions	Pourcentage d'actions	
		ordinaires et de droits de vote	Pourcentage du capital social
Green Mobility Holding SA	5 006 993 062	100%	99,83%
Actions propres	8 552 323	-	0,17%
Autres	94 696	-	0,00%
TOTAL	5 015 640 081	100%	100%

7.2 Actions propres

Les actions Europcar Groupe détenues par la Société Mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2023, il n'y a pas de variation des actions propres, dont le nombre reste de 8 552 323 actions.

Note 8 Financement et gestion des risques financiers

Les actifs financiers sont classés en trois catégories : actifs à la juste valeur par capitaux propres, actifs à la juste valeur par résultat et actifs au coût amorti. Deux critères doivent être utilisés pour déterminer la classification et l'évaluation des actifs financiers : le *business model* de l'entité quant à la gestion de ses actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. La classification retenue est celle de la mise à la juste valeur par résultat.

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : passifs financiers à la juste valeur par résultat et passifs au coût amorti.

Le Groupe décide du classement des actifs et des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

a) Actifs financiers

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Les gains et les pertes découlant des variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisés en Autres éléments du résultat global au sein des capitaux propres, exception faite des pertes de valeur et des éléments monétaires tels que les différences de conversion. Lors de la décomptabilisation de ces instruments, le cumul du gain ou de la perte stockée en capitaux propres est rapporté en résultat. Lorsque ces instruments sont porteurs d'intérêts, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable sont évalués au coût historique, diminué du montant cumulé des pertes de valeur. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent principalement des instruments financiers dérivés (voir note 8.4.1).

Une baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût historique est également prise en compte pour déterminer s'il existe une perte de valeur. Si une telle preuve existe, la perte nette cumulée précédemment comptabilisée directement dans les capitaux propres est retirée des capitaux propres et comptabilisée dans le compte de résultat. Les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres comptabilisées dans le compte de résultat ne sont pas reprises dans le compte de résultat tant que l'instrument de capitaux propres n'est pas vendu. Après une perte de valeur, une augmentation de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres est comptabilisée directement dans les capitaux propres.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent principalement des instruments financiers dérivés (voir note 8.4.1).

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant ultérieurement la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers au coût amorti comprennent principalement d'autres actifs financiers tels que des prêts, des créances, des dépôts et avances et des titres négociables (placements obligataires diversifiés auprès de plusieurs institutions financières) détenus par Euroguard (voir note 8.4.1). Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti des créances à court terme est généralement proche du montant nominal de ces éléments. Ces actifs sont considérés comme des actifs financiers non courants si leur échéance est supérieure à 12 mois ou comme des actifs financiers courants. Compte tenu de l'échéance à court terme des titres négociables, la direction a conclu que la juste valeur de ces investissements est proche de leur valeur comptable.

La dépréciation des actifs évalués au coût amorti est estimée sur la base des pertes attendues du risque de crédit de la contrepartie en utilisant un mécanisme basé sur la différence entre les flux de trésorerie escomptés actualisés et les flux de trésorerie initiaux ou le montant du bilan en cours. Une dépréciation collective pour un groupe d'actifs est effectuée lorsque les caractéristiques des actifs ainsi regroupés sont similaires.

b) Instruments financiers dérivés

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier dans une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres dans une autre. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux de change et de taux d'intérêt. Conformément à sa politique de gestion des risques, le Groupe ne détient et n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de spéculation.

Dès la mise en place de la transaction, le Groupe documente la relation de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion de risques et sa stratégie de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation qu'il fait, lors de la mise en place de la couverture et à titre permanent, du caractère hautement efficace des instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture pour compenser les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Les justes valeurs des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont présentées à la note 8.5.

Pour les couvertures de flux de trésorerie éligibles, le gain ou la perte de juste valeur associée à la partie efficace de la couverture de flux de trésorerie est initialement comptabilisé(e) dans les capitaux propres (voir état consolidé du résultat global), puis recyclé(e) dans le compte de résultat durant les périodes au cours desquelles l'élément couvert affectera le résultat. Toute partie inefficace du gain ou de la perte liée à l'élément couvert est comptabilisée immédiatement au compte de résultat (voir note 3.6).

c) Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des montants dus par les clients en contrepartie des services fournis dans le cadre normal des activités ; ces créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis postérieurement évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour dépréciation.

La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'augmentation significative des risques de crédit (ancienneté, état des paiements en cours, client en recouvrement, etc). Les pertes attendues pour les créances de rachat sur les constructeurs sont évaluées sur la base des probabilités de défaut des principaux constructeurs du Groupe, obtenues auprès des agences de notation. Les pertes attendues pour les créances de location sont évaluées sur la base d'un taux de perte historique. Une dépréciation supplémentaire peut être comptabilisée lorsqu'il existe un indicateur objectif de dépréciation avec une perte avérée. Les montants de la dépréciation des créances sont indiqués dans la note 6.2. La perte de valeur est indiquée dans la note 4.3.

d) Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions

Un actif est comptabilisé en tant que trésorerie et équivalent de trésorerie s'il répond aux deux critères suivants :

- Il est facilement convertible en un montant de trésorerie ;
- Il ne comporte pas de risques de change significatifs en valeur.

Un actif est comptabilisé en tant que liquidités soumises à restrictions dans les trois cas suivants :

- Utilisé pour couvrir l'indemnisation future de sinistres uniquement (ce qui les rend indisponibles pour un usage immédiat et d'une autre nature). C'est le cas pour le programme d'assurance américain et européen.
- Utilisé à des fins de "Liquidity Enhancement Cash Reserve Required" au sein des structures de titrisation (FCT Sinople, Securitifleet Holding, Europcar Securitifleet UK Issuer PLC, EMGFX Vehicle Financing LLC) et non disponible pour un usage immédiat et d'une autre nature.
- Gagé en faveur d'un tiers externe et non disponible pour un usage immédiat et d'une autre nature.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les liquidités soumises à restrictions sont évaluées au coût amorti. Leur valeur comptable est une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

e) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers sont présentés dans la note 8.5. Le coût amorti des dettes fournisseurs et autres dettes est généralement proche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Les emprunts sont postérieurement évalués au coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif tient compte des paiements d'intérêts et de l'amortissement des coûts de transaction. Les coûts de transaction sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'emprunt.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe sont inclus dans les emprunts courants dans le bilan ainsi que dans le tableau des flux de trésorerie.

Les emprunts sont classés comme des passifs courants, sauf si le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la date de clôture.

En cas de modification de dette financière au coût amorti, la valeur comptable du financement est recalculée comme étant la somme des nouveaux flux actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. De fait, le gain ou la perte financière résultant des changements de caractéristiques est reconnu(e) immédiatement dans le compte de résultat.

8.1 Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti ⁽¹⁾	31 510	34 194
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	51 650	131 484
Dépôts et paiements d'avance	25 091	28 897
Autres actifs financiers non courants	6 389	2 869
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	114 640	197 444
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 950	-
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti ⁽¹⁾	26 779	24 834
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	33 729	24 834

(1) 56,2 millions d'euros couvrant les passifs liés à nos provisions pour sinistres (48,3 millions d'euros au 31 décembre 2022), principalement constitués d'obligations détenues par Euroguard et comptabilisées au coût amorti.

(2) Les instruments financiers actifs sont décrits dans la note (8.4.1). La variation s'explique principalement par le déboucement d'un SWAP de 350 millions d'euros en février 2023 (note 1.2.2) et la mise à jour de la juste valeur des instruments au 31 décembre 2023 par rapport à leur juste valeur au 31 décembre 2022. Cette mise à jour de la juste valeur est reflétée dans les "Autres éléments du résultat global" (page 3).

8.2 Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Disponibilités	314 623	268 315
Intérêts courus	(59)	(59)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	314 564	268 256
Trésorerie soumise à restrictions	131 052	128 504
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET TRESORERIE SOUMISE A RESTRICTIONS	445 616	396 760

La trésorerie et les équivalents de trésorerie des structures *ad hoc* sont considérés comme de la trésorerie soumise à restrictions. Le rapprochement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentés dans le bilan et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau de trésorerie est détaillé ci-après :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Découverts bancaires	(4 417)	(487)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PRESENTES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	441 199	396 273

8.3 Passifs financiers

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variation de péri-mètre	Variation avec impact trésorerie	Impacts de change	Autres	Au 31 décembre 2023
Emprunts obligataires	500 000	-	-	-	-	500 000
Term Loan	500 000	-	-	-	-	500 000
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	31 612	-	12 729	-	(912)	43 429
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales ⁽¹⁾	298 376	-	(39 353)	-	(15 019)	244 004
Complément de prix ⁽²⁾	-	24 673	-	-	-	24 673
Dette de loyers et intérêts associés ⁽³⁾	218 583	29 749	421 237	(1 157)	(350 469)	317 943
Coûts de transaction/Prime/Décote ⁽⁴⁾	(21 828)	-	-	(53)	14 928	(6 953)
Passif non courant	1 526 478	54 422	394 613	(1 210)	(351 472)	1 623 096
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 296 510	-	109 250	(2 738)	-	1 403 021
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	-	-	155 000	-	-	155 000
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales ⁽¹⁾	33 961	-	(12 464)	-	15 019	36 516
Autres emprunts destinés au financement de la flotte de véhicules	559 672	-	138 076	(16 772)	5 017	685 993
Découverts bancaires	487	-	3 930	(1)	-	4 416
Coûts de transaction/Prime/Décote ⁽⁴⁾	(6 674)	-	765	(52)	(4 777)	(10 738)
Dette de loyers et intérêts associés ⁽³⁾	262 963	30 008	(334 696)	(713)	453 230	410 792
Intérêts courus	10 795	-	632	(83)	1 393	12 737
Passif courant	2 157 716	30 008	50 493	(20 359)	479 882	2 697 739
TOTAL DES EMPRUNTS	3 684 194	84 430	455 106	(21 569)	143 082	4 320 836

(1) La colonne "Autres" montre le reclassement des prêts de garantie par l'État des passifs non courants aux passifs courants (pas d'impact sur la trésorerie).

(2) Le complément de prix est une dette variable non encore payée provenant de l'acquisition d'Euromobil (pas d'impact sur la trésorerie).

(3) La colonne « Autres » indique principalement le reclassement de la dette locative des passifs non courants aux passifs courants (pas d'impact sur la trésorerie).

(4) La colonne "Autres" indique à la fois le reclassement des coûts de transaction de passif non courant à passif courant.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021	Variation avec impact trésorerie	Impacts de change	Autres	Au 31 décembre 2022
Emprunts obligataires	500 000	-	-	-	500 000
Term Loan B	500 000	(500 000)	-	-	-
Term Loan		500 000			500 000
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	47 552	(23 190)	7 257	(9)	31 612
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales	306 433	(2 758)	-	(5 299)	298 376
Dette de loyers et intérêts associés	209 509	-	(1 645)	10 719	218 583
Coûts de transaction/Prime/Décote	(17 967)	(13 684)	201	9 358	(21 828)
Passif non courant	1 545 527	(39 632)	5 814	14 769	1 526 478
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	60 000	(60 000)	-	-	0
Facilité de crédit de premier rang (SARF)	1 028 677	280 537	(12 673)	(30)	1 296 510
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales	43 265	(14 701)	402	4 995	33 961
Autres emprunts destinés au financement de la flotte de véhicules	660 195	(207 596)	(8 871)	(36 429)	407 299
Découverts bancaires	616	-	-	(129)	487
Prêts bancaires courants et autres emprunts dédiés au financement de la flotte	334 359	(169 796)	4 587	(16 776)	152 373
Coûts de transaction/Prime/Décote	(3 432)	(6 928)	109	3 577	(6 674)
Dette de loyers et intérêts associés	220 349	(109 350)	(629)	152 593	262 963
Intérêts courus	9 367	-	(43)	1 471	10 795
Passif courant	2 353 396	(287 834)	(17 119)	109 273	2 157 716
TOTAL DES EMPRUNTS	3 898 923	(327 466)	(11 305)	124 042	3 684 194

8.3.1 Rapprochement de la dette nette totale

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Emprunts et dettes financières non courants	8.4	1 305 153	1 307 895
Emprunts et dettes financières courants	8.4	2 286 947	1 894 752
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	8.1	(56 876)	(34 194)
Autres actifs financiers courants	8.1	(3 523)	(16 937)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	8.2	(445 616)	(396 760)
TOTAL DETTE NETTE INSCRITE AU BILAN		3 086 085	2 754 756
Dettes de loyers	8.3	728 735	481 546
TOTAL DETTE NETTE		3 814 821	3 236 760

8.3.2 Analyse des emprunts et dettes financières par date d'échéance

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre			
	2023	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	500 000	-	500 000	-
Term loan ⁽²⁾	500 000	-	500 000	-
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	43 429	-	43 429	-
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales ⁽³⁾	244 004	-	244 004	-
Complément de prix ⁽⁴⁾	24 673	-	24 673	-
Dettes de loyers et intérêts associés	317 943	-	317 943	-
Coûts de transaction/Prime/Décote	(6 953)	-	(6 953)	-
PASSIF NON COURANT	1 623 096	-	1 623 096	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 403 022	1 403 022	-	-
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales	36 516	36 516	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	155 000	155 000	-	-
Découverts bancaires	4 417	4 417	-	-
Autres emprunts destinés au financement de la flotte de véhicules	685 997	685 997	-	-
Dettes de loyers et intérêts associés	410 792	410 792	-	-
Coûts de transaction/Prime/Décote	(10 737)	(10 737)	-	-
Intérêts courus	12 733	12 733	-	-
PASSIF COURANT	2 697 739	2 697 739	-	-

(1) Date de maturité : Octobre 2026.

(2) Date de maturité : Novembre 2027.

(3) Date de maturité : Septembre 2025 en Italie, avril 2026 en Espagne et mai 2026 en France.

(4) Le Complément de prix lié à l'acquisition d'Euromobil est une dette variable qui sera payée à EURO-Leasing au cours des six prochaines années en fonction du montant des dividendes reçus d'Euromobil à chaque exercice. La meilleure estimation du Groupe est de payer le Complément de prix entre 2025 et 2029.

(en milliers d'euros)	Au			
	31 décembre 2022	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	500 000	-	500 000	-
Term loan	500 000	-	500 000	-
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	31 612	-	31 612	-
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales	298 376	-	298 376	-
Dettes de loyers et intérêts associés	218 583	-	218 583	-
Coûts de transaction/Prime/Décote ⁽¹⁾	(21 828)	-	(21 828)	-
PASSIF NON COURANT	1 526 473	-	1 526 473	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 296 510	1 296 510	-	-
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales	33 961	33 961	-	-
Facilité de crédit de premier rang (RCF)	407 299	407 299	-	-
Découverts bancaires	487	487	-	-
Prêts bancaires courants et autres emprunts dédiés au financement de la flotte	152 373	152 373	-	-
Dettes de loyers et intérêts associés	262 963	262 963	-	-
Coûts de transaction/Prime/Décote ⁽¹⁾	(6 674)	(6 674)	-	-
Intérêts courus	10 795	10 795	-	-
PASSIF COURANT	2 157 716	2 157 176	-	-

8.3.3 Analyse par monnaie de souscription

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2023	EURO	GBP	USD	AUD	DKK
Emprunts obligataires	500 000	500 000	-	-	-	-
Term loan	500 000	500 000	-	-	-	-
Coûts de transaction/Prime/Décote	(17 690)	(12 523)	(4 855)	(312)	-	-
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales	280 520	280 520	-	-	-	-
Complément de prix	24 673	24 673	-	-	-	-
Intérêts courus	12 733	10 068	-	2 664	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	155 000	155 000	-	-	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 403 022	868 468	267 395	267 158	-	-
Autres emprunts	43 429	43 429	-	-	-	-
Découverts bancaires	4 417	3 935	-	-	-	482
Autres emprunts destinés au financement de la flotte de véhicules	685 997	(46 651)	68 063	393 135	215 308	56 142
Dettes de loyers et intérêts associés	728 735	594 506	54 401	36 576	35 573	7 680
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	4 320 836	2 921 426	385 004	699 221	250 881	64 303

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2022	EURO	GBP	USD	AUD	DKK
Emprunts obligataires	500 000	500 000	-	-	-	-
Term loan	500 000	500 000	-	-	-	-
Coûts de transaction	(28 765)	(22 855)	(3 627)	(2 283)	-	-
Dettes financières liées aux mesures gouvernementales	332 337	332 337	-	5 318	-	-
Intérêts courus	10 795	9 628	-	1 167	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	-	-	-	-	-	-
Facilité de crédit de premier rang (SARF)	1 296 510	866 423	262 449	167 638	-	-
Autres emprunts	407 299	19 127	140 117	58 944	187 187	1 923
Découverts bancaires	487	-	-	-	-	487
Prêts bancaires courants et autres emprunts dédiés au financement de la flotte	152 373	8 801	-	81 599	-	61 973
Dettes de loyers et intérêts associés	481 546	361 768	38 819	35 429	34 307	11 223
Autres emprunts bancaires	31 612	31 612	-	-	-	-
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	3 684 194	2 606 831	437 758	342 496	221 494	75 614

8.3.4 Clauses financières

Au 31 décembre 2023, le Groupe respectait l'ensemble des clauses financières présentées ci-dessous :

(i) Pour la facilité de crédit de premier rang renouvelable

Le ratio de la trésorerie (qui doit comprendre, quelle que soit la période considérée de 12 mois se terminant à une date trimestrielle ou semestrielle selon l'application du contrat, les disponibilités inscrites au bilan au début de cette période) rapportée au service total de la dette, ne doit pas être inférieur à 1,10.

Le service total de la dette correspond au montant total des intérêts et des frais afférents payés au cours d'une période de 12 mois, auxquels s'ajoute le remboursement des dettes financières, celles-ci étant soumises à certaines restrictions.

(ii) Clause sur le ratio de la dette nette rapportée à la valeur de marché des actifs

Le Groupe doit respecter un ratio maximum de la dette de toutes les sociétés Securitifleet (incluant Securitifleet Holding) rapportée à la valeur de marché totale des actifs de certaines sociétés Securitifleet de 95 %, ratio qui est soumis à un test chaque trimestre

(iii) Prêt garanti par l'État français

Le prêt garanti par l'État français prévoit que le Groupe devra maintenir un ratio de trésorerie rapportée au service total de la dette d'un minimum de 1,10 : 1.

Le service total de la dette correspondra au montant total des intérêts et des frais afférents payés au cours d'une période de 12 mois, auxquels s'ajoute le remboursement des dettes financières, celles-ci étant soumises à certaines restrictions.

Les risques liés au non-respect des clauses restrictives sont décrits dans la note 4.4.5 du rapport de gestion du groupe. Le non-respect d'une clause peut entraîner le remboursement immédiat de la dette sous-jacente conformément aux contrats.

8.3.5 Facilités destinées au financement d'actifs

(i) Emprunt de premier rang renouvelable destiné au financement d'actifs

Le SARF ("Senior Asset Revolving Facility") a été conclu le 30 juillet 2010 et a été modifié à plusieurs reprises. Ces modifications ont entraîné des changements dans le montant de la ligne (atteignant 1,7 milliard d'euros depuis 2018), la marge négociée et l'échéance. La dernière modification a eu lieu le 15 octobre 2021 en même temps que le refinancement de l'Obligation EC Finance PLC. La France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne font partie du programme européen SARF.

(ii) Titrisation britannique

Les entités britanniques du groupe financent leur flotte par le biais d'une titrisation de 450 millions de livres sterling et d'une facilité de location-financement ("Club Facility") pour un total de 150 millions de livres sterling, toutes deux signées en juin 2022. En outre, le Royaume-Uni a conclu des contrats de location-exploitation avec certaines institutions financières de constructeurs automobiles.

(iii) Titrisation américaine

Au 31 décembre 2023, Fox Rent-A-Car dispose de lignes de crédit bilatérales pour le financement de sa flotte accordées par des institutions financières locales. Fox Rent-A-Car bénéficie également depuis février 2022 d'une titrisation passée de 225 millions USD à 300 millions USD au 31 décembre 2023.

(iv) Financement d'actifs en Australie et Nouvelle-Zélande

Certaines institutions financières australiennes et néo-zélandaises (banques ou entités financières de certains constructeurs automobiles) ont mis à la disposition d'Europcar Australie et d'Europcar Nouvelle-Zélande des facilités de crédit de premier rang (les « Facilités de Financement d'Actifs en Australie et en Nouvelle-Zélande »), y compris des contrats de location simple ou de contrats de location financement renouvelables et non renouvelables. Ces facilités sont renouvelées chaque année et sont destinées à financer la flotte en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les facilités sont garanties par des charges fixes et flottantes grevant les actifs d'Europcar Australie et d'Europcar Nouvelle-Zélande, y compris les écarts d'acquisition et le capital non appelé et appelé mais non libéré avec délégation de la police d'assurance y afférent. Ces financements prévoient également des garanties d'exécution.

8.4 Gestion des risques financiers

Par ses activités, le Groupe est exposé à différents risques financiers : le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit, le risque de prix et le risque de liquidité. Les programmes de gestion des risques du Groupe cherchent à minimiser les effets négatifs potentiels de la volatilité des marchés financiers sur la performance financière du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions au risque. Le Groupe évalue constamment les risques financiers identifiés (notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité) et documente son exposition dans ses états financiers. Certains facteurs exogènes sont susceptibles d'augmenter l'impact et la probabilité d'occurrence de plusieurs risques identifiés par le Groupe, susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière ou ses résultats et ses prévisions/perspectives financières.

8.4.1 Risque de marché

(i) Risque de change

Le Groupe, qui exerce ses activités dans plusieurs pays, est exposé au risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement la livre sterling, le dollar américain et le dollar australien. Le risque de change provient de la conversion en euros des résultats et des actifs nets des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Le risque de change lié aux transactions financières intragroupe et, dans une moindre mesure aux transactions avec les franchisés, est assez limité chaque filiale opérant sur son marché et dans sa devise fonctionnelle.

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne détient pas d'investissements dans des activités étrangères autres qu'au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande, au Danemark, en Norvège et aux États-Unis dont les actifs nets seraient exposés à un risque de change. Le résumé de l'exposition quantitative du Groupe au risque de change du fait de la conversion des soldes dans la monnaie fonctionnelle est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	GBP	USD	AUD	DKK	Total 2023
Clients et autres débiteurs (y compris la flotte de véhicules)	110 246	38 211	26 451	14 376	189 284
Autres actifs financiers	14 908	2 871	42	950	18 771
Actifs financiers non courants	2 126	1 129	-	-	3 256
Autres actifs financiers	124	-	-	-	124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 098	103 545	15 179	5 004	151 825
Total des actifs financiers	155 503	145 754	41 672	20 330	363 259
Fournisseurs et autres dettes (y compris la flotte de véhicules)	209 572	45 458	81 470	14 279	350 778
Emprunts et dettes financières	330 604	662 642	215 308	56 623	1 265 177
Total des passifs financiers	540 176	708 100	296 778	70 902	1 615 955
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CONVERSION DES SOCIÉTÉS NON EURO	(384 673)	(562 346)	(255 106)	(50 572)	(1 252 696)

(en milliers d'euros)	GBP	USD	AUD	DKK	Total 2022
Clients et autres débiteurs (y compris relatifs à la flotte de véhicules)	75 384	24 072	21 162	16 339	136 956
Autres actifs financiers	5 397	3 387	63	989	9 837
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	122	-	-	70	192
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 017	68 335	20 732	3 462	124 546
Total des actifs financiers	112 920	95 757	41 956	20 861	271 493
Fournisseurs et autres dettes (y compris relatifs à la flotte de véhicules)	89 006	43 533	57 259	19 865	209 662
Emprunts et dettes financières	394 536	430 700	169 978	60 427	1 055 641
Total des passifs financiers	483 542	474 233	227 237	80 292	1 265 304
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CONVERSION DES SOCIETES NON EURO	(370 622)	(378 476)	(185 281)	(59 431)	(993 810)

En raison de sa politique de gestion de trésorerie qui vise à centraliser les liquidités, le groupe est également exposé ponctuellement au risque de change lié aux comptes courants libellés en devises étrangères. Pour atténuer ce risque, le groupe négocie des instruments dérivés de change. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des instruments dérivés de change est non significative. Au 31 décembre 2023, le gain/la perte de change enregistré dans le compte de résultat s'élève à (1,6) million d'euros.

En outre, l'analyse de sensibilité du risque de conversion des sociétés non européennes réalisée par le groupe ne donne pas lieu à des différences significatives par rapport aux chiffres indiqués ci-dessus.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Hormis les placements en obligation du programme d'assurance Euroguard (note 8.4.6), le Groupe ne détient pas d'actifs importants porteurs d'intérêts. Ses revenus sont donc peu soumis aux fluctuations des taux d'intérêt. Le Groupe est exposé à un risque à la hausse des taux sur ses financements à taux variable. La dette à taux variable expose le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. Les emprunts à taux fixe exposent le Groupe au risque de juste valeur sur taux d'intérêt.

Conformément à sa politique de couverture et au titre d'une partie de ses dettes financières (spécifiquement le SARF, la RCF, certaines facilités de crédit bilatérales et la plupart des contrats de location simple) portant intérêt à taux variable, le Groupe couvre une grande partie des risques de fluctuation du taux d'intérêt de référence, généralement basé sur l'EURIBOR. Le Groupe est également exposé aux risques de fluctuations de divers indices tels que LIBOR/SONIA/SOFR et/ou du taux de référence locaux dans les juridictions hors zone euro, notamment au Royaume-Uni, aux USA et en Australie.

Le Groupe réalise une analyse dynamique de son exposition au risque de taux d'intérêt. Différents scénarios sont utilisés pour simuler le refinancement, le renouvellement des positions existantes, des financements alternatifs et les opérations de couverture. Le Groupe calcule, en fonction de ces scénarios, l'impact sur le résultat d'une modification donnée des taux d'intérêt. Pour chaque simulation, la même modification de taux est utilisée pour toutes les devises. Seuls les passifs représentant les principales positions portant intérêts sont soumis à ces scénarios.

Sur la base de différents scénarios, le Groupe gère le risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en utilisant des *swaps* de taux d'intérêt variable-fixe ou des *caps*. Ces *swaps* ont pour effet de convertir des dettes à taux variables en dettes à taux fixe. Les *caps* offrent une protection contre la hausse de l'EURIBOR ou autres indices de référence, notamment SONIA et SOFR. Le Groupe est protégé contre le risque de hausse des taux d'intérêt au travers d'un portefeuille d'instruments de couverture incluant des *swaps* et des *caps* qui sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Nominal en milliers de devises	Indexation	Qualification	Juste valeur au 31/12/2023	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier	Impact capitaux propres
Swap de taux échéance 2024 - 1.10%	250 000 EUR	EUR 6 mois	Swap CFH	5 820	(4 907)	42	(4 949)
Caps de taux échéance 2025 - 0.50%	1 700 000 EUR	EUR 1 mois	Cap CFH	49 523	(40 385)	(298)	(40 087)
Caps de taux échéance 2024 - 1.75% ⁽¹⁾	225 000 USD	TERM SORF 3 mois	Cap CFH	1 130	(5 932)	(1 702)	(4 230)
Caps de taux échéance 2026 - 5.0% ⁽²⁾	450 000 GBP	SONIA CAPI	Cap CFH	2 126	(6 495)	(1 675)	(4 819)
Swap de taux échéance 2024 - 1.10% ⁽³⁾	350 000 EUR	EUR 6 mois	Swap Trading	-	(15 019)	(22 535)	7 516
TOTAL				58 600⁽⁴⁾	(72 738)	(26 169)	(46 569)

(1) Associé à la titrisation américaine mise en place en 2022 pour 225 millions de dollars.

(2) Associé à la titrisation britannique mise en place en 2022 pour 450 millions de livres sterling.

(3) Note 1.2.2

(4) Une augmentation de 1 % des taux entraînerait une augmentation de 25,3 millions d'euros de la juste valeur au 31/12/2023 et une diminution de 1 % des taux entraînerait une diminution de (21,4) millions d'euros de cette juste-valeur.

(en milliers d'euros)	Nominal en milliers de devises	Indexation	Qualification	Juste valeur au 31/12/2022	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier	Impact capitaux propres
Swap de taux échéance 2022 – 0.94%	1 000 000 EUR	EUR 1 mois	Swap CFH	-	11 666	2 807	8 859
Swap de taux échéance 2024 - 1.10%	250 000 EUR	EUR 6 mois	Swap CFH	10 728	19 356	148	19 208
Caps de taux échéance 2025 - 0.50%	1 700 000 EUR	EUR 1 mois	Cap CFH	89 908	81 236	(355)	81 591
Caps de taux échéance 2024 - 1.75% ⁽¹⁾	225 000 USD	TERM SORF 3 mois	Cap CFH	7 382	2 541	(1 470)	4 011
Caps de taux échéance 2026 - 5.0% ⁽²⁾	450 000 GBP	SONIA CAPI	Cap CFH	8 447	2 106	(916)	3 022
Swap de taux échéance 2024 - 1.10% ⁽³⁾	350 000 EUR	EUR 6 mois	Swap Trading	15 019	27 098	27 098	-
TOTAL				131 484	144 003	27 312	116 691
(1)	Associé à la titrisation américaine mise en place en 2022 pour 225 millions de dollars.						
(2)	Associé à la titrisation britannique mise en place en 2022 pour 450 millions de livres sterling.						
(3)	Note 1.2.2						

Au 31 décembre 2023, tous les instruments détenus par Europcar répondent aux critères de la comptabilité de couverture et sont traités comme tels dans les états financiers du Groupe. La juste valeur des instruments a diminué d'un montant total net de 73 millions d'euros au cours de l'année, comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour 46 millions d'euros et dans le compte de résultat pour 28 millions d'euros. Les tests d'efficacité effectués au 31 décembre 2023 ont révélé une inefficacité de 1,4 million d'euros comptabilisée dans le résultat financier. A la fin de l'année, la répartition des emprunts (hors dettes locatives) par type de taux d'intérêt est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Passif non-courant		
Emprunts à taux fixe	999 535	989 622
Emprunts à taux variable	305 618	318 274
<i>Dont le taux d'intérêt variable est couvert</i>	<i>237 516</i>	<i>286 604</i>
<i>Dont le taux d'intérêt variable n'est pas couvert</i>	<i>68 102</i>	<i>31 670</i>
TOTAL DES PASSIFS NON-COURANTS	1 305 153	1 307 895
Passif courant		
Emprunts à taux fixe	19 112	7 886
Emprunts à taux variable	2 267 835	1 886 866
<i>Dont le taux d'intérêt variable est couvert</i>	<i>1 591 502</i>	<i>1 327 057</i>
<i>Dont le taux d'intérêt variable n'est pas couvert</i>	<i>676 333</i>	<i>559 810</i>
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	2 286 947	1 894 752

8.4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit découle des éléments suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- Les instruments financiers dérivés ;
- Les dépôts auprès des banques et des institutions financières ;
- Les expositions de crédit liées aux constructeurs et aux concessionnaires automobiles ;
- Les créances clients, notamment les créances et les engagements en cours.

Pour les banques et les institutions financières, seules des contreparties bénéficiant d'une notation indépendante sont acceptées. L'utilisation de plafonds de crédit est régulièrement contrôlée.

Analyse du risque de crédit lié aux prêts et aux créances

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Ni échus ni dépréciés	764 847	640 807
Échus mais non dépréciés	199 479	199 206
Dépréciés	74 385	66 455
TOTAL	1 038 710	906 468

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable des prêts et des créances. Le Groupe ne détient pas de garantie sur ces instruments.

Les prêts et les créances qui ne sont ni échues ni dépréciées concernent différentes contreparties indépendantes qui n'ont pas d'historique récent de défaillance ou de défaillance anticipée.

L'exposition au risque de crédit du Groupe liée aux constructeurs et aux concessionnaires automobiles provient principalement :

- Du risque de non-recouvrement de créances découlant d'engagements de rachat par les constructeurs ;
- En relation directe avec le point précédent, du risque de devoir financer ces créances ;
- Du risque, à titre accessoire, de faillite d'un fournisseur important et des incertitudes consécutives concernant l'approvisionnement.

En outre, le Groupe a pris des mesures générales afin de contrôler et diminuer le risque de crédit auquel la société est exposée, notamment des limites de crédit client dans le système d'information, un suivi mensuel des notations des constructeurs automobile un processus de suivi et de contrôle de l'antériorité des créances. L'antériorité des prêts et des créances échues mais non dépréciées, exception faite des prêts et des créances financières, est analysée ci-après :

(en milliers d'euros)	Non encore échues	Échues depuis moins de 3 mois	Échues depuis 3 à 6 mois	Échues depuis plus de 6 mois	Total
Créances liées à la flotte de véhicules	465 668	105 273	15 940	4 528	591 408
Créances locatives	248 103	36 718	12 810	766	298 398
Clients	13 056	5 320	3 060	11 268	32 703
Autres créances	38 020	3 478	0 176	142	41 816
Total au 31 décembre 2023	764 847	150 789	31 986	16 704	964 326

(en milliers d'euros)	Non encore échues	Échues depuis moins de 3 mois	Échues depuis 3 à 6 mois	Échues depuis plus de 6 mois	Total
Créances liées à la flotte de véhicules	407 163	75 023	3 805	6 282	492 272
Créances locatives	169 744	66 881	16 082	6 864	259 571
Clients	25 698	7 257	612	10 129	43 696
Autres créances	38 202	5 697	568	7	44 474
Total au 31 décembre 2022	640 807	154 857	21 067	23 282	840 013

8.4.3 Risque de prix

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions eu égard aux montants non significatifs des investissements financiers qu'il détient. Le Groupe n'est pas exposé directement au risque de prix sur matières premières ; il est en revanche exposé au risque lié à l'augmentation du coût de la détention de véhicules.

8.4.4 Risque de liquidité

Le Groupe est actuellement suivi par les agences de notation Moody's et Standard & Poors, qui lui ont respectivement attribué les notations telles que décrites dans la note 1.2 « Principaux événements de la période ». Le tableau ci-après analyse les dettes financières du Groupe, y compris les instruments financiers dérivés, par fourchette d'échéances, sur la base des échéances contractuelles résiduelles à la date de clôture. Les montants présentés dans le tableau correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes à moins d'un an correspondent aux valeurs comptables, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	À moins d'un an		Entre 1 et 5 ans		À plus de 5 ans		Total	
		Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Au 31 décembre 2023									
Émission d'emprunts obligataires	498 946	-	15 000	500 000	27 500	-	-	500 000	42 500
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 397 432	1 403 022	105 311	-	-	-	-	1 403 022	105 311
Autres emprunts	1 506 908	761 445	80 296	746 510	145 466	-	-	1 507 955	225 762
Fournisseurs et dettes liées à la flotte de véhicules	632 307	632 307	-	-	-	-	-	632 307	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	4 035 593	2 796 774	200 607	1 246 510	172 966	-	-	4 043 284	373 573

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	À moins d'un an		Entre 1 et 5 ans		À plus de 5 ans		Total	
		Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Au 31 décembre 2022									
Émission d'emprunts obligataires	497 427	-	15 000	500 000	43 750	-	-	500 000	58 750
Emprunts bancaires et passifs liés aux contrats de location-financement	1 360 781	562 521	15 015	801 699	227 851	-	-	1 364 220	242 866
Emprunt de premier rang destiné au financement d'actifs	1 282 808	-	39 554	1 296 510	46 645	-	-	1 296 510	86 199
Autres emprunts	182 893	152 861	5 350	28 347	992	-	-	181 208	6 342
Fournisseurs et dettes liées à la flotte de véhicules	432 916	432 916	-	-	-	-	-	432 916	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	3 756 824	1 148 297	74 919	2 626 556	319 238	-	-	3 774 854	394 157

Les facilités de crédit renouvelables sont classées au bilan en endettement courant compte tenu de leur nature. Le tableau ci-après indique les plafonds de crédit et les soldes auprès des trois principales contreparties à la date de clôture :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Plafond de crédit	Tiré	Plafond de crédit	Tiré
Lettres de crédit	-	-	250 000	41 430
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	2 489 300	1 403 022	2 368 764	1 296 510
Financements autres que l'emprunt de premier rang destiné au financement de la flotte	1 842 500	1 226 524	1 826 425	1 372 295

8.4.5 Gestion du capital

Lorsqu'il gère le capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir des dividendes aux actionnaires et d'offrir des avantages aux autres partenaires tout en maintenant une structure optimale qui minimise le coût du capital.

8.4.6 Risque d'assurance

Europcar Mobility Group veille à ce que toutes ses filiales opérationnelles respectent les exigences légales locales et qu'elles souscrivent à une police d'assurance pour la responsabilité civile automobile. Le Groupe a recours à des pratiques de souscription locales et les complète par une réassurance centralisée par le biais d'une captive cellulaire protégée gérée par Euroguard à Gibraltar, tous les fonds étant consolidés. La charge d'assurance de l'année dépend de la fréquence et de la gravité des sinistres.

En 2023, les marchés sur lesquels Europcar opère ont connu une tendance inflationniste du coût unitaire des dommages corporels et matériels. Cette tendance est influencée par divers facteurs économiques, juridiques et sociaux.

Tout au long de l'année 2023, Europcar Mobility Group a maintenu ses hypothèses clés et sa méthodologie pour les contrats d'assurance. En outre, le Groupe a pris en compte les impacts de l'inflation sur les coûts des dommages corporels et matériels dans ses stratégies de gestion des risques.

8.5 Méthodologie de la détermination de la juste-valeur

Selon la norme IFRS 13, les évaluations faites à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie de la juste valeur comportant les niveaux suivants :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs similaires, ou techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes sont dérivées de données de marché observables ;
- niveau 3 : techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes ne sont pas dérivées de données de marché observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est évaluée sur la base des prix cotés sur le marché à la date du bilan. Le cours de clôture du marché utilisé pour évaluer les actifs financiers détenus par le groupe est le cours acheteur actuel : niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. C'est le cas de l'Obligation EC Finance PLC arrivant à échéance en 2026 qui a été déterminée à partir des prix cotés au 31 décembre 2023 sur le marché Euro MTF.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des caps est déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés : niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. À l'exception de l'Obligation EC Finance PLC, tous les actifs et passifs financiers du groupe sont de niveau 2.

La juste valeur des actifs et passifs courants est proche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable diminuée de la provision pour dépréciation des créances et des dettes est supposée être proche de la juste valeur de ces éléments.

Juste valeur au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)	Notes	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers au coût amorti
Clients et autres débiteurs	6.2	476 853	476 853	-	-	476 853
Créances relatives à la flotte	4.4	591 408	591 408	-	-	591 408
Fournisseurs et autres dettes	6.3	632 307	632 307	-	-	632 307
Dettes relatives à la flotte	4.4	683 588	683 588	-	-	683 588
Autres dettes non-courantes		12 105	12 105	-	-	12 105
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS		2 396 262	2 396 262	-	-	2 396 262
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et autres actifs financiers non-courants	8.1	64 678	64 678	-	-	64 678
Dépôts et paiements d'avance	8.1	25 091	25 091	-	-	25 091
Trésorerie soumise à restrictions	8.2	131 052	131 052	131 052	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2	314 564	314 564	314 564	-	-
Instruments financiers dérivés – actifs	8.5	58 600	58 600	(11 297)	69 897	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		593 985	593 985	434 319	69 897	89 769
Passifs financiers et dettes de loyers non-courants	8.3.2	1 623 096	1 605 947	-	-	1 605 947
financiers	8.3.2	2 697 739	2 697 739	-	-	2 697 739
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		4 320 835	4 303 686	-	-	4 303 686

Juste valeur au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros)	Notes	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers au coût amorti
Clients et autres débiteurs	6.2	348 358	348 358	-	-	348 358
Dépôts, autres créances et prêts	8.1	34 060	34 060	-	-	34 060
Créances relatives à la flotte	4.4	492 309	492 309	-	-	492 309
TOTAL PRETS ET CREANCES		874 727	874 727	-	-	874 727
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et autres actifs financiers non-courants	8.1	62 445	62 445	-	-	62 445
Dépôts et paiements d'avance	8.1	28 897	28 897	-	-	28 897
Trésorerie soumise à restrictions	8.2	128 504	128 504	128 504	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2	268 256	268 256	268 256	-	-
Instruments financiers dérivés – actifs	8.5	131 484	131 484	15 018	116 466	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		1 493 765	1 493 765	411 778	114 466	966 070
Passifs financiers et dettes de loyers non-courants	8.3.2	1 526 478	1 481 149	-	-	1 481 149
Fournisseurs et autres dettes	6.3	663 736	663 736	-	-	663 736
Dettes liées à la flotte de véhicules	4.4	386 277	386 277	-	-	386 277
Autres passifs non courants		12 106	12 106	-	-	12 106
Passifs financiers et dettes de loyers courants	8.3.2	2 157 716	2 157 716	-	-	2 157 716
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		4 746 312	4 700 984	-	-	4 700 984

Note 9 Avantages et charges de personnel

Le Groupe fait bénéficier ses membres du personnel d'avantages postérieurs à l'emploi au travers de régimes de retraite à cotisations définies, de régimes de retraite à prestations définies, d'avantages à long terme et de plans d'intéressement et de primes.

REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes de retraite ne répondant pas à la définition d'un régime à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Dans le cadre du régime de retraite à prestations définies du Groupe, le montant de la retraite qu'un membre du personnel percevra lors de son départ à la retraite est défini par référence à son ancienneté et à son salaire de fin de carrière.

Le Groupe conserve une obligation légale au titre des prestations, même si les actifs du régime servant à financer les prestations définies ont été réservés. Les actifs des régimes peuvent englober des actifs spécialement affectés à un fonds de pension à long terme.

L'engagement net du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies est évalué par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode nécessite de retenir des hypothèses actuarielles spécifiques qui sont détaillées dans cette note. Ces évaluations actuarielles sont réalisées à chaque clôture en estimant la valeur actualisée du montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus au cours de l'exercice courant et des exercices précédents, et intègre l'impact des futures hausses de salaires. Les actifs des régimes de retraite sont généralement détenus par des entités juridiques distinctes et sont évalués à la juste valeur, telle que déterminée à chaque date de clôture.

Conformément à IAS 19, le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'engagement relatif aux régimes à prestations définies à la date de clôture, diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Ce passif est reclassé à l'actif si la juste valeur des actifs des régimes est supérieure à la valeur actualisée de l'engagement.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants ré-estimés et d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel constituent les écarts actuariels, qui sont cumulés au niveau de chaque régime de retraite. Ces écarts actuariels peuvent provenir soit de la modification des hypothèses actuarielles utilisées à la clôture, ou d'ajustements liés à l'expérience découlant de la modification, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global au cours de la période durant laquelle ils se produisent. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé dans les charges opérationnelles sous la rubrique « Charges de personnel ». Les effets d'actualisation et le rendement attendu des actifs des régimes sont comptabilisés en résultat financier (voir note 9.2).

REGIMES DE RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES

Un régime de retraite à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante ou à un fonds de pension. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer toutes les prestations dues au titre de l'exercice en cours et des exercices passés. Le Groupe cotise à des régimes publics et souscrit des assurances au profit de certains membres du personnel, qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. Les cotisations aux régimes sont comptabilisées en charges au cours de la période durant laquelle les services sont rendus par les membres du personnel.

AVANTAGES A LONG TERME

L'engagement net du Groupe au titre des avantages à long terme autre que les régimes de retraite (ou régimes d'avantages postérieurs à l'emploi) représente les avantages futurs que les membres du personnel ont acquis en contrepartie des services rendus au cours de la période courante et des périodes précédentes, par exemple la Médaille du Travail en France et le Jubilee en Allemagne. L'engagement, déterminé à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées, est calculé à sa valeur actualisée. La provision est comptabilisée nette de la juste valeur de tous les actifs liés (c'est-à-dire que tous les écarts actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat consolidé).

PLANS D'INTERESSEMENT ET DE PRIMES

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des primes et de l'intéressement, sur la base d'une formule qui intègre le résultat revenant aux actionnaires d'Europcar Mobility Group, compte tenu de certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il est tenu par une obligation contractuelle. Les charges afférentes sont comptabilisées dans les Charges de personnel (voir ci-après).

9.1 Charges de personnel

9.1.1 Frais de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Traitements et salaires	(416 173)	(411 338)
Charges sociales	(89 828)	(79 151)
Avantages postérieurs à l'emploi	(7 015)	(6 603)
Charges de personnel capitalisées	26 820	20 920
Autres éléments (frais de licenciement, frais de recrutement, etc.)	(18 331)	(16 983)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(504 528)	(493 155)

9.1.2 Effectifs

<i>(en nombre moyen d'équivalent temps plein)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
TOTAL EFFECTIFS	8 134	8 198

Le Groupe a également recours à un certain nombre d'employés temporaires ou saisonniers et a recours à des services externalisés, principalement pour le déplacement et le nettoyage de véhicules en période de pointe et en accord avec les législations applicables dans chacun des pays où le Groupe propose ses services. Ces effectifs ne sont pas comptabilisés dans les données présentées ci-dessus.

9.2 Avantages au personnel

Le Groupe a des engagements au titre des régimes de retraites à prestations définies pour 103,1 millions d'euros et d'autres avantages au personnel pour 1,8 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit un engagement cumulé de 104,9 millions d'euros. Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs liés aux avantages du personnel du le bilan consolidé après compensation :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à LT du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à LT du personnel	Total
Non-courant	(99 052)	(1 766)	(100 818)	(91 189)	(1 767)	(92 956)
Courant	(4 111)	-	(4 111)	(4 211)	-	(4 211)
TOTAL	(103 163)	(1 766)	(104 929)	(95 400)	(1 767)	(97 167)

La note présente ci-dessous l'évolution des régimes de retraite à prestations définies uniquement.

9.2.1 Décomposition du passif net inscrit au bilan

Le Groupe a des engagements au profit de certains membres de son personnel lors de leur départ à la retraite au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Italie et en Belgique :

(en milliers d'euros)		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Valeur actualisée des engagements financés ou partiellement financés	(A)	(53 707)	(56 003)
Juste valeur des actifs des régimes liés	(B)	61 055	64 169
Valeur nette des engagements financés		7 348	8 167
Valeur nette des engagements non financés	(C)	(110 511)	(103 567)
Passif net à la fin de la période	(D)	(103 163)	(95 400)
Dont :			
Passif inscrit au bilan d'un montant de :		(114 928)	(107 511)
Actif inscrit au bilan d'un montant de :		11 765	12 110

Les pays où la valeur nette des engagements financés est positive sont reclassés en tant qu'actifs dans le bilan. En 2023 et 2022, la valeur nette des engagements financés au Royaume-Uni est comptabilisée comme un actif pour respectivement 11,8 millions d'euros et 12,1 millions d'euros.

9.2.2 Variation du passif net inscrit au bilan

(en milliers d'euros)		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Passif net à l'ouverture de la période		(95 400)	(142 713)
Versements		23	955
Cotisations versées		783	2 110
Prestations versées		3 891	3 745
Coût des services rendus, coût financier et rendement attendu des actifs des régimes		(7 782)	(4 583)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres ⁽¹⁾		(8 164)	44 055
Rendement attend		2 759	1 385
Différences de conversion et autres variations		726	(353)
PASSIF NET A LA CLOTURE DE LA PERIODE	(D)	(103 163)	(95 400)

(1) En 2022, les engagements de retraite ont été réévalués de 35,7 millions d'euros en Allemagne, de 5 millions d'euros dans les autres pays de la zone euro et de 2,7 millions d'euros au Royaume-Uni, principalement en raison de l'évolution du taux d'actualisation.

9.2.3 Variation des passifs

(en milliers d'euros)		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Engagements à la clôture de la période		(159 569)	(223 514)
Versements		23	955
Prestations versées		6 764	6 404
Coût des services		(2 125)	(2 015)
Coût financier		(5 657)	(2 568)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres		(8 250)	61 747
Différences de conversion et autres variations		4 595	(578)
ENGAGEMENTS A LA CLOTURE DE LA PERIODE	(A)+(C)	(164 219)	(159 569)

9.2.4 Variation des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Juste valeur des actifs des régimes au 1 ^{er} janvier	64 169	81 280
Cotisations versées	783	2 110
Prestations versées	(2 873)	(2 659)
Rendement attendu des actifs des régimes	2 759	1 385
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	85	(17 692)
Différences de conversion et autres	(3 869)	(254)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES REGIMES A LA FIN DE LA PERIODE	(B) 61 055	64 169

9.2.5 Charge comptabilisée au compte de résultat au titre des régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Coût des services rendus	(2 125)	(2 015)
Coût financier	(5 657)	(2 568)
Rendement attendu des actifs des régimes	2 759	1 385
Réductions/règlements	522	1 194
CHARGE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT AU TITRE DES REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	(4 500)	(2 004)

Dans les trois principaux pays (France, Allemagne et Royaume-Uni), la charge estimée comptabilisée dans le compte de résultat pour l'année 2024, sur la base des hypothèses au 31 décembre 2023, s'élèverait à 5,7 millions d'euros.

9.2.6 Hypothèses actuarielles

Les engagements du Groupe sont évalués par un actuaire indépendant sur la base d'hypothèses à la date de clôture qui sont périodiquement revues. Ces hypothèses sont indiquées dans le tableau ci-après :

	2023			2022		
	Zone Euro sauf Allemagne ⁽¹⁾	Allemagne	Royaume- Uni	Zone Euro sauf Allemagne ⁽¹⁾	Allemagne	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,25%	3,25%	4,56%	3,75%	3,75%	4,85%
Taux d'inflation	De 2,00% à 3,10%	2,30%	3,22%	De 2,00% à 5,90%	2,30%	3,30%
Taux de progression anticipé des salaires	De 3,10% à 4,00%	4,00%	-	De 2,50% à 5,93%	4,00%	-
Taux de progression anticipé des retraites	De 0,00% à 1,75%	2,30%	2,95%	De 0,00% à 1,75%	2,30%	3,00%
Rendement attendu des actifs des régimes	3,25%	N/A	4,56%	3,75%	N/A	4,85%

(1) La zone euro couvre les régimes en Italie, en France et en Belgique, exprimés en moyenne pondérée.

Le taux d'actualisation représente le rendement, à la date de clôture, d'obligations ayant une notation minimum de AA et dont les échéances avoisinent celles des engagements du Groupe.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 4,7 millions d'euros tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 5,0 millions d'euros.

Le rendement estimé des actifs des régimes a été déterminé sur la base des taux d'intérêt d'obligations à long terme. Tous les actifs des régimes sont affectés aux membres du personnel anglais et belge.

L'hypothèse sur les rendements à long terme des actifs des régimes est basée sur le taux d'actualisation utilisée pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies.

Les hypothèses concernant le taux de mortalité futur sont basées sur les bonnes pratiques et sont conformes aux statistiques publiées et à l'expérience de chaque pays.

9.2.7 Ecarts actuariels directement comptabilisés dans les capitaux propres (nets des impôts différés)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Montant cumulé à l'ouverture	(25 975)	(57 894)
Gain/(perte) comptabilisé durant l'exercice/la période	(5 932)	31 919
MONTANT CUMULE A LA CLOTURE	(31 907)	(25 975)

Note 10 Provisions, risques et litiges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à l'aide d'un taux avant impôts reflétant l'appréciation par le marché de la valeur-temps de l'argent, et, si besoin est, les risques spécifiques au passif.

Une provision, déterminée de façon actuarielle, est constituée au titre de la valeur estimée des pertes non assurées découlant de sinistres connus et inconnus. Lorsqu'il est anticipé que ces sinistres seront réglés sur une longue période, la provision constituée représente la valeur actualisée des dépenses estimées nécessaires pour éteindre l'obligation. Le caractère recouvrable de tout excédent de primes versées d'avance sur les passifs estimés est évalué et une provision est constituée si nécessaire.

Dans le cadre habituel de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures ou d'enquêtes en rapport avec le respect des lois et réglementations dans différentes juridictions, dont certaines émanant des administrations fiscales ou des autorités de la concurrence. Le Groupe constitue généralement une provision dès lors qu'un risque représente une sortie probable de trésorerie à l'égard d'un tiers sans contrepartie et que la perte susceptible d'en découler peut-être estimée de manière suffisamment fiable.

Une provision est constituée au titre des coûts de rachat et de remise en état des véhicules sur la période de détention des véhicules.

10.1 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provisions pour sinistres	Provisions pour remise en état	Autres provisions	Total
Solde au 1er janvier 2022	112 232	51 234	93 374	256 840
Augmentations	90 950	123 562	39 630	254 142
Utilisations	(66 939)	(117 459)	(17 154)	(201 552)
Reprises	-	-	(14 071)	(14 071)
Transferts et reclassements	-	2 316	(716)	1 600
Incidence des différences de conversion	(1 387)	(783)	(2 631)	(4 801)
Solde au 31 décembre 2022	134 856	58 869	98 431	292 156
<i>Non-courant</i>			3 311	3 311
<i>Courant</i>	134 856	58 869	95 120	288 845
Total provisions	134 856	58 869	98 432	292 156
Solde au 1er janvier 2023	134 856	58 869	98 432	292 156
Augmentations	81 344	126 109	31 683	239 136
Utilisations	(72 619)	(139 164)	(13 619)	(225 402)
Reprises	-	-	(8 783)	(8 783)
Transferts et reclassements	-	(2 360)	(1 495)	(3 854)
Incidence des différences de conversion	467	197	1 036	1 699
Solde au 31 décembre 2023	144 047	43 651	107 254	294 953
<i>Non-courant</i>	-	-	5 414	5 414
<i>Courant</i>	144 047	43 651	101 841	289 539
TOTAL PROVISIONS	144 047	43 651	107 254	294 953

(i) Provisions pour sinistres

Ces provisions concernent principalement des risques d'assurance détaillés dans le paragraphe « Gestion des risques financiers ». Pour la partie du risque responsabilité civile automobile autofinancé, Europcar établit tous les ans une grille de coût intégrant les coûts d'assurance, courtage, taxes et coût de la partie auto financée par pays. Le coût est établi par jour de location et est intégré aux instructions budgétaires transmises aux pays en fin d'année. Sur la base de ce coût par jour de location, les entités Europcar provisionnent les coûts au titre de la partie auto financée qui permettra d'acquitter les sinistres lorsque les indemnités seront effectivement dues aux tiers.

(ii) Provisions pour remise en état

Les provisions pour remise en état portent sur les coûts devant être engagés au titre de la flotte actuelle au terme des contrats comportant une clause de rachat.

En effet, Europcar acquiert une grande partie de ses véhicules auprès de constructeurs automobiles avec des engagements de rachat de leur part à la fin du contrat. Ces contrats stipulent généralement que les véhicules doivent être retournés au bout d'une certaine période (inférieure à 12 mois) et dans un certain « état » (kilométrage, propreté, etc.). Par conséquent, le groupe de par ces contrats ont une obligation vis-à-vis des constructeurs et provisionne le coût de remise en état des véhicules en flotte à la date de clôture. Ce coût ne s'appuie pas sur des hypothèses particulières mais est déterminé grâce aux statistiques compilées par le Département Flotte sur les 6 à 12 derniers mois.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement :

- Les provisions pour risques et charges liées aux véhicules gravement endommagés financés par le biais de contrats de location simple ;
- Les coûts de restructuration (frais de personnel et coûts liés au déménagement du siège social) ; les coûts de restructuration ne comprennent que les dépenses directes en dehors des activités courantes de l'entité (rémunération des employés engagés dans le déménagement et/ou le déménagement ; coûts de licenciement d'un employé ; coûts lorsque les baux sont résiliés prématurément ; contraintes contractuelles ; etc.)
- Les frais de contentieux, qui comprennent les litiges avec les franchisés, les litiges et réclamations liés au travail, les risques fiscaux.

10.2 Risques et litiges

Dans le cadre normal de son activité courante, le Groupe est impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires. En vertu des normes comptables applicables au Groupe, une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe est tenu par une obligation résultant d'un événement passé, qu'il est possible qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

Les principaux litiges et procédures qui sont en cours ou qui ont évolué au titre de la période sont les suivants :

10.2.1 Investigation du *Trading Standards Services* de la ville de Leicester

Le 23 juin 2017, les services d'inspection des pratiques commerciales de la ville de Leicester (*Trading Standards Services*) ont ouvert une enquête sur Europcar UK pour violation de l'article 9 du règlement de 2008 sur la protection du consommateur contre les transactions déloyales (*Regulation 9 of the Consumer Protection from Unfair Trading Regulations 2008*), basée sur des allégations selon lesquelles Europcar UK (i) aurait facturé à ses clients, sans leur consentement, des frais de réparation pour des dommages causés à des véhicules dans des cas où les dommages étaient contestés, et (ii) a facturé des montants excessifs, excédant le coût des réparations. Europcar UK coopère avec les autorités en charge de l'enquête. Europcar UK a établi avec les services d'inspection des pratiques commerciales la liste des documents qui doivent être remis par la société et a désigné Deloitte pour s'en charger. Les résultats des enquêtes menées par Deloitte ont été présentés aux services d'inspection des pratiques commerciales en novembre 2018. Les enquêtes des services d'inspection des pratiques commerciales de Leicester sont en cours et le Groupe continue de coopérer pleinement avec les autorités. Depuis le 31 décembre 2017, le Groupe a enregistré une provision de 38 millions de livres sterling.

10.2.2 Goldcar Rentals Italie S.r.L. et Goldcar Espagne S.L.U. – Autorité de la Concurrence Italienne (AGCM)

Le 30 mai 2019, l'ACI a diligencé une opération de contrôle sur sites dans le cadre d'une enquête sur différentes plaintes de consommateurs dénonçant des pratiques illicites. L'audience a eu lieu le 1er août 2019 et le 4 novembre 2019, l'ACI entrait en voie de condamnation et imposait une amende de 3 400 000 euros pour non-respect de sa décision précédente. Goldcar a fait appel de cette décision le 27 décembre 2019 devant la Cour Administrative de Lazio. Le Groupe est toujours dans l'attente de la confirmation de la date de première audience. L'appel a été déposé. Le 31 octobre 2023, le tribunal a rendu un jugement confirmant l'appel de Goldcar. En conséquence de ce qui précède, Goldcar est maintenant en droit d'obtenir le remboursement du montant payé à titre de sanction (3,4 millions d'euros, plus les intérêts). Une demande de remboursement de ce montant a été déposée.

10.2.3 Incendie dans un parking à Paris : procédure pénale et action en responsabilité civile (assurance)

Le 12 novembre 2014, un incendie s'est déclaré dans un garage Europcar situé 88, rue de la roquette à Paris. Le feu a détruit la totalité des 77 véhicules qui étaient stationnés dans le garage (le montant net du préjudice comptabilisé à ce stade s'élève à 1,1 million d'euros) et a endommagé l'intégrité de la structure du bâtiment. Le Procureur de la République a ouvert une instruction pénale (procédure pénale). Dans le même temps, Europcar France et son assureur AIG EUROPE Limited, ont entamé des poursuites à l'encontre du propriétaire du garage, son assureur, l'association des copropriétaires de l'immeuble et l'association Française des Diabétiques, devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris pour demander la désignation d'un expert en vue de déterminer l'origine de l'incendie et évaluer le montant du préjudice subi par chacune des parties (procédure civile). La procédure au pénal a été classée par le magistrat instructeur le 24 novembre 2016. La décision de classer cette procédure a été motivée par le fait que l'enquête judiciaire n'a pas permis de déterminer la cause de l'incendie et que l'expertise ordonnée par le magistrat instructeur a indiqué que l'incendie a probablement été causé par une défaillance électrique dans un véhicule. L'expertise ordonnée dans la procédure civile est toujours en cours. Europcar France a engagé une action en responsabilité civile professionnelle à l'encontre des experts cités dans cette procédure.

ALLIANZ IARD a initié une action à l'encontre Europcar France et AIG devant le Tribunal de Commerce de Nanterre sur le fondement de la loi du 5 février 1985 afin d'obtenir une condamnation solidaire au paiement de la somme de 3.902.743,47 euros. Europcar France et AIG ont demandé au Tribunal de surseoir à statuer dans l'attente du jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris sur la responsabilité civile professionnelle des experts. En juillet 2020, l'action en responsabilité professionnelle d'Europcar contre les experts a été rejetée par le Tribunal de Grande Instance de Paris, jugement contre lequel Europcar a fait appel. Il n'y a pas eu de nouveaux événements au cours de l'exercice 2023.

10.2.4 Litige contre GEFION relative à la couverture d'assurance véhicules de Charterline

Charterline Fuhrpark Service GmbH a conclu en 2018 une couverture d'assurance pour sa flotte automobile avec l'assureur GEFION (responsabilité civile et dommages) allant jusqu'à 16 058 véhicules. GEFION a cessé d'honorer les remboursements des dommages et a résilié le contrat en février 2019. Charterline a alors dû résilier le contrat en février 2019 et a dû compenser les remboursements non-effectués par le non-versement des primes à GEFION en retour pour la période allant de février 2019 à décembre 2019. Entre-temps, Charterline a déposé 321 réclamations individuelles auprès du Tribunal d'arrondissement de Bad Kreuznach fin juin 2019 pour un montant de 620 000 euros. A ce jour, plus de 13 000 demandes de remboursement ne sont pas honorées (y compris celles portées devant le tribunal). GEFION a déposé une demande reconventionnelle demandant la résiliation du contrat d'assurance et donc le remboursement de toutes les indemnités déjà versées à Charterline. Le 03 avril 2020, le tribunal a rejeté tous les arguments de Charterline et a décidé que le contrat-cadre était nul et a demandé le remboursement intégral de toutes les indemnités d'assurance versées. Le recours a été déposé. L'audience devant le tribunal régional de grande instance de Coblenz a eu lieu le 31 mars 2021. Le tribunal a annulé la première décision et rejeté les demandes de GEFION. Les parties attendent que la Cour suprême se prononce sur l'acceptation de l'affaire sur la base de la plainte pour non-admission de GEFION.

En janvier 2023, la Cour fédérale de justice a rejeté le recours pour non-admission en faveur d'EMobG Services Germany GmbH (rebaptisée suite à la fusion de Charterline dans EMobG Services Germany GmbH), de sorte que les prestations d'assurance devraient toujours être perçues, bien que les primes restent payables à GEFION. Les états financiers reflètent fidèlement cette situation avec une créance brute pour les prestations d'assurance et une dette pour les primes dues à GEFION.

L'autorité danoise de régulation des assurances Finanstilsynet (Danish Financial Supervisory Authority - DFSA) a informé la BaFin que la Haute Cour maritime et commerciale danoise a ouvert une procédure d'insolvabilité à l'encontre de Gefion en juin 2021. Le 24 juin 2020, la DFSA avait déjà retiré à Gefion sa licence d'exploitation. Le 13 juillet 2020, la société a été mise en liquidation.

Note 11 Parties liées

Selon la définition de l'IAS 24, une partie liée est, entre autres, une partie qui peut exercer un contrôle ou une influence notable sur l'entité déclarante. Plusieurs membres du Directoire et du Conseil de Surveillance du Groupe sont membres des organes de contrôle de sociétés avec lesquelles Europcar Mobility Group S.A. entretient des relations dans le cadre normal de ses activités. Toutes les transactions avec les sociétés des parties liées sont effectuées aux conditions normales du marché.

11.1 Transactions avec les sociétés ayant une influence notable sur le Groupe

Le groupe Volkswagen exerce une influence significative sur Green Mobility Holding, l'unique actionnaire d'Europcar Mobility Group, qui exerce son contrôle sur le Groupe. Par conséquent, le groupe Volkswagen est considéré comme une partie liée conformément à la norme IAS 24.

Depuis 2022, EMG dispose d'un prêt du groupe Volkswagen (« Term Loan ») d'un montant de 500 millions d'euros dont la date d'échéance est le 30 novembre 2027 (note 8).

Le Groupe conclut périodiquement des accords d'acquisition de flotte avec le groupe Volkswagen ainsi qu'avec PON (un co-contrôleur de Green Mobility Group) qui sont conclus dans des conditions normales de marché.

En 2023, EMG a acquis 51 % des actions d'Euromobil. Avant l'acquisition, Euromobil a bénéficié de la cession des activités de location de voitures d'EURO-Leasing, une entité consolidée au sein du groupe Volkswagen. EURO-Leasing détient toujours 49% du capital d'Euromobil (note 2.2.1).

11.2 Transactions avec les sociétés qui ont le contrôle sur le Groupe

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe n'a effectué aucune transaction significative avec Green Mobility Holding.

11.3 Transactions avec les sociétés sur lesquelles le Groupe a une influence notable

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas effectué de transactions significatives avec des sociétés sur lesquelles Europcar Mobility Group exerce une influence notable.

11.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux membres des organes de direction en 2023 et 2022 se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et avantages à court terme	3 512	4 495
Indemnités de fin de contrat de travail	1 050	1 984
TOTAL	4 562	6 479

Pour l'exercice 2023, les rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance s'élèvent à 1 021,6 milliers d'euros.

Note 12 Liste des entités consolidées

Nom de la société	Siège social (ville)	Siège social (pays)	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	% d'intérêt	% de contrôle
Société mère					
Europcar Mobility Group SA	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Informations sur les sociétés consolidées					
Europcar International S.A.S.U.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
EC 4 S.A.S.U.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Holding S.A.S.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Lab S.A.S.U.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Lab UK Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
E-Car Club Holding Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
E-Car Club	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Participations S.A.S.U.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Ubeeqo International S.A.S.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Ubeeqo France S.A.S.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Ubeeqo SPRL	Zaventem	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %
Ubeeqo GmbH	Berlin	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %
Guidami S.r.L.	Milan	Italie	IG	100,0 %	100,0 %
Dos Palos Spain S.L.	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
Blue Sostenible S.L.	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet Holding S.A.	Paris	France	IG	99,30 %	8,26 %
Securitifleet Holding Bis S.A.S.U.	Paris	France	IG	0,0 %	0,0 %
EC Finance PLC	Londres	Royaume-Uni	IG	0,0 %	0,0 %
FCT Sinople	Paris	France	IG	0,0 %	0,0 %
Europcar France S.A.S.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet France S.A.S.U.	Paris	France	IG	99,30 %	8,26 %
Securitifleet Location S.A.S.U.	Rouen	France	IG	99,30 %	8,26 %
Parcoto Services S.A.S	Rouen	France	IG	100,0 %	100,0 %
Monaco Auto Location SAM	Monaco	Monaco	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar International S.A.S.U. und Co OHG	Hambourg	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Autovermietung GmbH (sous-palier de consolidation)	Hambourg	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet GmbH	Hambourg	Allemagne	IG	100,0 %	5,41 %
Europcar S.A.	Zaventem	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %
InterRent S.a.r.l	Luxembourg	Luxembourg	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Netherlands BV	Amsterdam	Pays-Bas	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar IB S.A.	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet S.L.	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	0,40 %
Ultramar Cars S.L.	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
LC EC Participations Investments S.L.U	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
GoldCar Spain S.L.U.	Alicante	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
Goldfleet Spain SLU	Alicante	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
Goldhire Portugal SLU	Faro	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %
Goldcar Italy S.r.l.	Laives	Italie	IG	100,0 %	100,0 %
Goldfleet Italy S.p.A	Laives	Italie	IG	100,0 %	100,0 %
Goldcar France S.A.R.L	Vitrolles	France	IG	100,0 %	100,0 %
Goldcar Rental D.O.O.	Zagreb	Croatie	IG	100,0 %	100,0 %
Goldfleet Location S.A.S	Rouen	France	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Italia S.p.A.	Bolzano	Italie	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet S.p.A.	Bolzano	Italie	IG	99,32 %	13,76 %
Europcar Lab Italia S.R.L	Milan	Italie	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Internacional Aluguer de Automoveis S.A.	Lisbonne	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Longa Duracao	Lisbonne	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar UK Limited	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
PremierFirst Vehicle Rental EMEA Holdings Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
PremierFirst Vehicle Rental Holdings Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
Provincial Assessors Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Group UK Limited	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
PremierFirst Vehicle Rental Franchising Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet UK Limited	Londres	Royaume-Uni	IG	0,0 %	0,0 %
Europcar Securitifleet UK Issuer PLC	Londres	Royaume-Uni	IG	0,0 %	0,0 %
Securitifleet UK Holdings Limited	Londres	Royaume-Uni	IG	0,0 %	0,0 %
G1 Holdings Australie Pty Ltd	Melbourne	Australie	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Australie Pty Ltd (sub-level consolidation)	Victoria	Australie	IG	100,0 %	100,0 %
Goldcar Rental Nouvelle-Zélande Ltd	Christchurch	Nouvelle-Zélande	IG	100,0 %	100,0 %

EC Nouvelle-Zélande Ltd (sub-level consolidation)	Christchurch	Nouvelle-Zélande	IG	100,0 %	100,0 %
Executive Trust Limited	Dublin	Irlande	IG	100,0 %	100,0 %
Irish Car Rentals Limited	Dublin	Irlande	IG	100,0 %	100,0 %
Interrent Oy	Vantaa	Finlande	IG	100,0 %	100,0 %
Interrent AS	Hovik	Norvège	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Mobility Group Denmark A/S	Aarhus	Danemark	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Mobility Group USA LLC	Delaware	Etats-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
Euroguard cells	Gibraltar	Gibraltar	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Services SA	Lisbonne	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %
Fox Rent-A-Car Inc.	Tulsa	Etats-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
Fox Reservation System Inc.	Tulsa	Etats-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
EMGFX Vehicle Financing LLC	Tulsa	Etats-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
EMGFX LLC	Tulsa	Etats-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
Nordcar Finance A/S	Silkeborg	Danemark	IG	100,0 %	100,0 %
Euromobil GmbH	Sittensen	Allemagne	IG	51,0 %	51,0 %

(1) IG : intégration globale

Les filiales allemandes consolidées par intégration globale (note 12) ayant la forme juridique d'une société de capitaux et d'une société de personnes ont satisfait aux exigences de l'article 264 (3) et de l'article 264b du HGB, et ont, dans la mesure du possible, exercé l'option de ne pas publier leurs états financiers annuels.

Entités ad hoc consolidées

Dans le cadre du programme de titrisation portant sur une partie du financement de la flotte en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Italie et en Espagne, des entités *ad hoc* dénommées Securitifleet et Goldfleet ont été créées dans chacun de ces pays et sont soit détenues à 100 %, soit contrôlées (participation supérieure à 90 %) par l'une des entités *ad hoc* suivantes : « Securitifleet Holding S.A. » ou « Securitifleet Holding Bis S.A.S. » toutes deux immatriculées en France, ainsi que « Securitifleet UK Holdings Limited » immatriculée au Royaume-Uni. Le Groupe consolide toutes les entités Securitifleet et Goldfleet, ainsi que les trois sociétés *holding* Securitifleet, qui ont été créées avec des objectifs spécifiques définis par Europcar Groupe.

FCT Sinople (« Fonds Commun de Titrisation ») et EC Finance PLC (détenu par un *Trustee*) sont également consolidés dans le cadre du programme européen de titrisation.

Les filiales opérationnelles du Groupe situées en France, au Portugal, en Belgique, en Italie, en Irlande et en Allemagne souscrivent une police d'assurance auprès d'entités qui réassurent une partie des risques auprès d'une cellule de réassurance hébergée par Euroguard, une compagnie de type « Protected Cell Company ». Le Groupe détient une cellule de réassurance au sein d'Euroguard. Les entités locales d'Europcar (France, Portugal, Belgique, Italie) financent une partie significative des risques au travers d'un dispositif de financement déductible géré *via* une autre cellule au sein d'Euroguard agissant en qualité de simple gestionnaire de fonds. Les fonds hébergés dans cette cellule sont également consolidés.

Entités non-consolidées

Nom de l'entité	Siège social (ville)	Siège social (pays)	% d'intérêt	% de contrôle
A Klees Slovakia SRO	Bratislava	Slovaquie	100,0 %	100,0 %
Megadrive Autovermietung GmbH	Wien	Autriche	100,0 %	100,0 %
Irish Car Rentals Ltd	Dublin	Irlande	100,0 %	100,0 %
Vehitel 2000 France	Boulogne-Billancourt	France	100,0 %	100,0 %
Vehitel 2000 SNC	Boulogne-Billancourt	France	100,0 %	100,0 %
PremierFirst Vehicle Rental Pension Scheme Trustees Ltd	Leicester	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %

Dans la mesure où les entités non consolidées sont immatérielles, elles sont en dessous des seuils légaux en matière d'obligation d'entrée dans le périmètre de consolidation et ne sont donc pas consolidées.

Note 13 Honoraires d'audit du Groupe

La réforme de l'audit introduite par le règlement européen et la directive européenne 2014/56/UE transposée en droit français par l'ordonnance du 17 mars 2016 sont applicables depuis le 17 juin 2016. Cette réforme a entraîné la disparition du concept de « diligence directement liée » et a introduit une catégorie unique de « Services autres que la certification des comptes » :

(en milliers d'euros)	PwC	Mazars	Total	PwC	Mazars	Total
	2023	2023	2023	2022	2022	2022
Certification des comptes	1 524	1 233	2 757	1 440	1 168	2 608
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	184	28	212	291	201	492
TOTAL	1 708	1 261	2 969	1 731	1 369	3 100

(1) En 2023, les services autres que la certification des comptes concernent principalement des diligences fiscales, tandis qu'en 2022, ils sont principalement liés aux opérations de financement du groupe et à la refonte du service numérique pour le réseau.

Note 14 Événements post-clôture

- **Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)**

Le Groupe a renégocié le montant des tirages disponibles de son RCF :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Montant tiré	253,0	155,0
Montant disponible	342,5	280,0

- **Titrisation américaine**

En février 2024, le Groupe a renégocié le programme de titrisation de Fox Rent-A-Car. Ce programme consiste en une facilité renouvelable de 300 millions de dollars pour financer la flotte de Fox-Rent-A-Car, avec une échéance en février 2027. Un instrument de couverture a été mis en place à la suite de cette renégociation.

- **Titrisation européenne**

En avril 2024, le Groupe a renégocié le programme de titrisation pour ses pays européens. Ce programme consiste en une facilité renouvelable de 1 700 millions d'euros pour financer la flotte européenne, avec une échéance en avril 2027. Un instrument de couverture a été mis en place à la suite de cette renégociation.